

Ville d'
ANTONY

GUIDE RENTRÉE

2016/2017



LE GUIDE RENTRÉE vous informe sur toutes les actions de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse : éducation, loisirs, petite enfance, culture jeune public, sport enfants...

Notre important programme d'investissement en cours concerne largement ces secteurs : deux multi-accueils avenue Fontaine-Mouton totalement rénovés pour la rentrée 2017, après ceux de la rue Prosper-Legouté en 2015, une nouvelle crèche dans le quartier Pajeaud destinée aux structures associatives où elles seront mieux logées qu'aujourd'hui et pourront proposer plus de places de garde aux familles, un groupe scolaire Dunoyer-de-Segonzac entièrement reconstruit dans deux ans. Le groupe scolaire et le CML La Fontaine ont été quant à eux agrandis, réaménagés et embellis pour cette rentrée.

Côté sportif, la vieille piscine Iris a fermé cet été mais elle sera avantageusement remplacée fin 2017 par le centre aquatique en construction sur le terrain voisin. Pendant la durée des travaux, vous avez plusieurs solutions de remplacement : piscine Lionel-Terray, Les Blagis à Sceaux ou bien la piscine de Fresnes toute proche d'Antony.

Les travaux du complexe sportif La Fontaine, interrompus provisoirement, ont repris et nous laissent espérer une livraison pour la rentrée 2017. Les élèves des écoles et du collège La Fontaine et beaucoup de sportifs de la ville attendent ce nouvel équipement avec impatience.

La nouvelle année scolaire est résolument placée sous le signe des technologies numériques : dans un souci de modernisation, la ville d'Antony met à votre disposition un nouveau portail internet *l'Espace Citoyens*. Il vous permet, sans vous déplacer ni même téléphoner, d'effectuer vos démarches familiales (inscriptions et réservations aux centres municipaux de loisirs par exemple...) mais également de réaliser des démarches personnelles sécurisées (demande d'actes d'état civil, inscription sur les listes électorales...).

Enfin, un centre social et culturel vient d'ouvrir dans le quartier du Noyer-Doré, au 4 boulevard des Pyrénées, où il anime et dynamise désormais la vie associative.

Bonne rentrée 2016.



JEAN-YVES SÉNANT
Maire d'Antony

4 ÉDUCATION

• 1,2,3 Malins	12
• Accompagnement scolaire	12
• Accueils à l'école	11
• Activ'ac	24
• Allergies	15
• Animations jeunesse	24/25
• Associations de parents d'élèves	17
• Assurance scolaire	5
• Ateliers nature	8
• Caisse des écoles	16
• Carte Antony	26
• Carte scolaire	4
• Centre social et culturel	25
• Centres de loisirs	21
• Circuit de prévention routière	8
• Classes de découverte	8 à 10
• CLIS	5
• Club scientifique municipal	25
• Collèges	20
• Congés scolaires	6
• Conseil d'école	16
• Conseil départemental	20, 34, 53
• Crédits des écoles	7
• Dérogations	4
• Ecoles	18 à 20
• Espace Citoyens	54
• Espace collégiens	13

• Espace Jeunes	24
• Etablissements municipaux (carte) ...	26
• Etude	12
• Garderie : voir accueils à l'école	
• Grève	12
• Handicaps	5,31,35,52,57
• Inscriptions scolaires	4
• Inspections (départementale et académique)	20, 35
• Kerjouanno	8, 9
• Langues vivantes (adultes)	13
• Lycées	20
• Nouveau Souffle	12
• Noyer-Doré	12, 13, 24
• PAI Projet d'accueil individualisé	15
• PPS Projet personnalisé de scolarisation ..	5
• Rectorat	20
• Régie Centrale	11, 56
• Restauration scolaire	14 à 15
• Rythmes scolaires (réforme des)	11
• Samoëns	8, 10
• Sécurité alimentaire	14
• Séjours de vacances	24
• Service minimum d'accueil	12
• Travaux dans les écoles	7

27 PETITE ENFANCE

• Assistants maternels	28, 33, 34
• Crèches	voir Multi-accueils
• Haltes-jeux	29, 30
• LAPE Lieu d'accueil parents enfants	32
• Multi-accueils	28, 30
• Planification familiale	34
• PMI Protection maternelle et infantile	34
• RAM-RAP	28



35 SPORT ENFANTS

- Clubs sportifs 36
- Ecole municipale des sports 35 à 40
- Etudes sportives 36

41 CULTURE JEUNE PUBLIC

- Ateliers Bourdeau 43
- Ateliers château Sarran 45
- Cinéma Le Sélect 46
- Conservatoire Darius-Milhaud 47
- Culture et bibliothèque pour tous 42
- Jumelages 48
- Lire et faire lire 42
- Ludothèque 45
- Maison des Arts 44
- Médiathèques 41
- Multimédia 41
- Théâtre Firmin-Gémier La Piscine 47

49 SANTÉ, SOLIDARITÉ ENFANCE

- Aide sociale à l'enfance 53
- Aides communales 51
- Allocations familiales 52
- Assistants sociaux 52, 53
- Bourse communale 52
- Bourse du Conservatoire 52
- Bucco-dentaire (surveillance) 49
- Carte famille 51
- CCAS 51, 52
- Centre de santé Croix-Rouge 49



- Espace départemental d'actions sociales 53
- Hygiène 49
- Médiation familiale 53
- Psychologue 51
- Secourisme (initiation) 49
- Sécurité sociale 53
- Vaccinations 49, 50

54 SERVICES MODE D'EMPLOI

- Démarches 54
- Espace Citoyens 54
- Tarifications 2016/2017 56 à 61
- Taux d'effort 56



Guide Rentrée 2016/2017
 Édité en août 2016 par la ville d'Antony
 Directeur de la publication : Jean-Yves Sénant
 Réalisation : InfoCom
 Photos : Fotolia et Mairie d'Antony
 Impression : Le Réveil de la Marne



Imprimée sur du papier issu de forêts gérées durablement, selon un processus de fabrication plus respectueux de l'environnement.

Inscriptions scolaires • Crédits des écoles • Actions municipales pendant le temps scolaire • Temps périscolaires • Les parents, acteurs de la vie de l'école • Établissements d'enseignement à Antony • Centres de loisirs • Autres loisirs • Carte des établissements municipaux

La Ville d'Antony a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement de ses écoles primaires : 14 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires communales regroupant environ 5 900 élèves.

La direction de l'Éducation organise l'ensemble des activités extra et périscolaires : restauration, accueils, études, accompagnement scolaire, centres de loisirs.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

La Ville est découpée en secteurs géographiques et à chacun d'eux correspond un établissement scolaire.

La Carte scolaire a pour but de répartir de façon harmonieuse l'ensemble des élèves de la Ville dans des écoles qui soient proches et /ou aisément accessibles.

Pour connaître votre secteur : www.ville-antony.fr (À tout âge/vie scolaire/inscriptions scolaires/quelle est mon école ?).

Les inscriptions scolaires s'effectuent à la Direction de l'Éducation, à l'Hôtel de Ville. Pour la rentrée scolaire 2016/2017, sont concernés :

- **École maternelle** : tous les enfants nés avant le 31 décembre 2013,
- **École élémentaire** : uniquement les enfants n'ayant jamais été scolarisés dans une école publique d'Antony,
- **Préinscriptions des enfants nés en 2013**, pour 4 secteurs uniquement :
 - Noyer-Doré et Anatole-France : enfants nés entre le 1^{er}/01/2014 et le 1^{er}/09/2014,
 - Adolphe-Pajeaud et Val de Bièvre : enfants nés entre le 1^{er}/01/2014 et le 28/02/2014.

LES DÉROGATIONS

Compte tenu de la carte scolaire, les dérogations ont un caractère exceptionnel. Elles sont en tout état de cause limitées par la capacité d'accueil de l'établissement et doivent être motivées par des raisons spécifiques.

La ville d'Antony a choisi de soumettre ces demandes à une commission réunie au 3^e trimestre scolaire, qui étudie l'ensemble des dossiers. Ses décisions sont communiquées par courrier aux familles. Les formulaires sont à retirer auprès de la Direction de l'Éducation, sur le site Internet de la Ville dans un délai limité (consulter les dates : www.ville-antony.fr/inscriptions-scolaires ou appeler le service).



SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a renforcé les actions en faveur de la scolarisation des enfants handicapés, selon 3 axes :

- assurer à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile,
- associer étroitement les parents à la décision d'orientation et à toutes les étapes de la définition d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**,
- garantir la continuité d'un parcours scolaire, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève grâce à une évaluation régulière de l'école maternelle jusqu'à l'entrée en formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur.

Ces engagements relèvent de l'**Éducation nationale**. Pour Antony, un enseignant référent informe l'élève et sa famille sur les démarches à accomplir, les aménagements possibles afin d'optimiser sa scolarité. Il contribue à l'élaboration du PPS, favorise sa continuité et sa cohérence.

Avec les mêmes objectifs, **la Ville d'Antony** a favorisé l'ouverture de **3 CLIS (classe d'intégration scolaire)** dans les écoles élémentaires La Fontaine, Les Rabats et Adolphe-Pajaud.

FORMALITÉS OBLIGATOIRES

Papiers originaux

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant.
- Pièce d'identité du parent présent.
- Si divorce ou séparation : jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'électricité, d'eau ou de téléphone).
- Carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccinations (DTCP à jour).
- Certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant a déjà été scolarisé (à présenter à l'école le jour de la rentrée).
- Parents hébergés :
 - Certificat d'hébergement délivré en mairie.
 - Justificatif de domicile de moins de 2 mois de l'hébergeant et de l'hébergé (attestation CAF).
- Assurance scolaire (responsabilité civile) obligatoire : attestation demandée par la direction de l'école à la rentrée scolaire.
- Assurance dite « responsabilité civile – individuelle accident » pour les activités périscolaires.

CONTACT/RENSEIGNEMENTS

Direction de l'Éducation
01 40 96 71 99
ou affaires_scolaires@ville-antony.fr



CONGÉS SCOLAIRES 2016 / 2017

VACANCES	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2016		
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1 ^{er} septembre 2016		
Vacances de la Toussaint	Mercredi 19 octobre 2016 à Jeudi 3 novembre 2016		
Vacances de Noël	Samedi 17 décembre 2016 à Mardi 3 janvier 2017		
Vacances d'hiver	Samedi 18 février 2017 à Lundi 6 mars 2017	Samedi 11 février 2017 à Lundi 27 février 2017	Samedi 4 février 2017 à Lundi 20 février 2017
Vacances de printemps	Samedi 15 avril 2017 à Mardi 2 mai 2017	Samedi 8 avril 2017 à Lundi 24 avril 2017	Samedi 1 ^{er} avril 2017 à Mardi 18 avril 2017
Vacances d'été	Samedi 8 juillet 2017		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les classes vaqueront les vendredi 26 et samedi 27 mai 2017.

CRÉDITS DES ÉCOLES

FOURNITURES

La Ville attribue à chaque école des crédits de fonctionnement, affectés de la façon suivante :

- **Fournitures scolaires, livres, jeux et jouets...**
- **Crédit « transports »** pour ses sorties, en fonction du nombre d'élèves ou de classes. Ces crédits sont directement gérés par les écoles (*voir ci-dessous*).

OBJET DES CREDITS par élève et par an	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
Fournitures scolaires (livres, cahiers, jeux, etc)	38,99 €	41,72 € (46,48 € pour les élèves du CP)
Transports	478,90 € (par classe)	13,29 € (par enfant)

- **Documentations, apprentissage de langues étrangères.**
- **Produits pharmaceutiques.**
- **Crédit accordé au RASED** réseau d'aides spécialisées pour enfants en difficulté.
- **Remise de livres** tous les ans pour alimenter les bibliothèques des écoles, et, particulièrement à chaque élève de CM2 : un dictionnaire (Français ou Anglais) ou un atlas, ou une encyclopédie au choix.

Par ailleurs, chaque école dispose d'une coopérative, à laquelle les parents peuvent choisir de participer.



MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES

Chaque année, en collaboration avec les directeurs d'écoles, la Ville renouvelle le mobilier pour un montant de près de 150 000 € : tables, chaises, mobilier pédagogique, linge.

TRAVAUX

La Ville d'Antony assure la construction, la rénovation et l'entretien des établissements scolaires. La nature de ces travaux est essentiellement liée à la sécurité, mais la Ville a aussi le souci de rendre le plus attrayant possible le cadre de la vie scolaire. Ces travaux représentent un crédit de l'ordre de 3 M€.

Au total, chaque année, les dépenses liées au **fonctionnement des écoles** (travaux, entretien des locaux, frais de personnel...) s'élèvent à un peu plus de **10 M€**.

ACTIONS MUNICIPALES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

■ CLASSES DE DÉCOUVERTE

La ville d'Antony est propriétaire de deux centres de vacances situés dans des sites privilégiés : Morbihan et Haute-Savoie, où elle organise plus de 50 classes de découverte pas an.

Les enseignants volontaires pour un départ déposent leur candidature en fin d'année scolaire. Un planning d'occupation des centres est alors établi (voir pages 9 et 10).

En début d'année scolaire, les familles sont informées par l'enseignant lorsqu'un enfant part en classe de découverte. Des réunions d'information avec projection d'un diaporama sont proposées à l'école à la demande de l'enseignant.

Service Jeunesse/Séjours

01 40 96 72 39



■ CIRCUIT DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

La Ville propose une éducation à la prévention routière et à la citoyenneté.

L'objectif est d'éveiller chez les enfants un esprit citoyen ; de les sensibiliser aux risques de la rue et aux comportements à adopter pour se déplacer en sécurité en tant que piétons, cyclistes ou passagers.

Cet apprentissage concerne les classes de CP, CE1, CM2 et les classes d'intégration scolaire de la ville d'Antony (C.L.I.S.).

Circuit routier

Rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 14 04 / 31 05

■ ATELIERS NATURE

Une animatrice nature intervient dans les écoles maternelles et élémentaires, en concertation avec les enseignants. Elle propose divers ateliers : la nature en ville, les arbres, le jardin, la mare, les petites bêtes, les oiseaux, les traces, l'eau, le développement durable, le tri, les déchets...

Service Jeunesse/Nature

06 73 87 70 27



■ BOURSE AUX PROJETS

La Ville d'Antony souhaite promouvoir et encourager les projets pédagogiques des écoles, à caractère culturel, artistique, social, sportif, etc. Ainsi participe-t-elle au financement des projets retenus par une commission, composée du maire adjoint chargé de l'Éducation et du maire adjoint chargé de la Culture.

D'autres actions sont proposées par la Ville d'Antony pendant le temps scolaire

et détaillées dans ce guide : avec l'École municipale des sports, les médiathèques, la ludothèque, la Maison des Arts, le cinéma, le théâtre ; et avec des **associations partenaires** : lecture, arts plastiques, théâtre, judo, escrime, tennis, handball...



LES CLASSES DE DÉCOUVERTE

(dates de séjour)

CENTRE MUNICIPAL DE KERJOUANNO (MORBIHAN)		
DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Vendredi 23 septembre 2016 matin Mardi 4 octobre 2016 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires	12 jours
Jeudi 6 octobre 2016 matin Mardi 18 octobre 2016 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires	13 jours
Lundi 7 novembre 2016 matin Jeudi 17 novembre 2016 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	11 jours
Samedi 19 novembre 2016 matin Mercredi 30 novembre 2016 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	12 jours
Vendredi 2 décembre 2016 matin Jeudi 15 décembre 2016 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	14 jours
Mardi 24 janvier 2017 matin Vendredi 3 février 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	11 jours
Lundi 20 février 2017 matin Jeudi 2 mars 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	11 jours
Samedi 4 mars 2017 matin Jeudi 16 mars 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	13 jours
Samedi 18 mars 2017 matin Vendredi 31 mars 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	14 jours
Mardi 18 avril 2017 matin Jeudi 27 avril 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	10 jours
Samedi 29 avril 2017 matin Mercredi 10 mai 2017 soir	Nature ou Voile : 2 Classes	12 jours
Vendredi 12 mai 2017 matin Mercredi 24 mai 2017 soir	Mer / Voile : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Jeudi 1 ^{er} juin 2017 matin Mercredi 14 juin 2017 soir	Mer / Voile : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	14 jours
Vendredi 16 juin 2017 matin Jeudi 29 juin 2017 soir	Mer / Voile : 2 Classes Élémentaires CE2 au CM2	14 jours

LES CLASSES DE DÉCOUVERTE

(dates de séjour)

CENTRE MUNICIPAL DE SAMOENS (HAUTE-SAVOIE)		
DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Jeudi 6 octobre 2016 matin Mardi 18 octobre 2016 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires	13 jours
Lundi 7 novembre 2016 matin Jeudi 17 novembre 2016 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	11 jours
Samedi 19 novembre 2016 matin Mercredi 30 novembre 2016 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	12 jours
Vendredi 2 décembre 2016 matin Jeudi 15 décembre 2016 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	14 jours
Vendredi 6 janvier 2017 matin Jeudi 19 janvier 2017 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles CE2 au CM2	14 jours
Samedi 21 janvier 2017 matin Vendredi 3 février 2017 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles CE2 au CM2	14 jours
Lundi 20 février 2017 matin Vendredi 3 mars 2017 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles CE2 au CM2	12 jours
Dimanche 5 mars 2017 matin Jeudi 16 mars 2017 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles CE2 au CM2	12 jours
Samedi 18 mars 2017 matin Vendredi 31 mars 2017 soir	Neige / Ski : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles CE2 au CM2	14 jours
Mardi 18 avril 2017 matin Jeudi 27 avril 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	10 jours
Samedi 29 avril 2017 matin Mercredi 10 mai 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	12 jours
Vendredi 12 mai 2017 matin Mercredi 24 mai 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	13 jours
Jeudi 1 ^{er} juin 2017 matin Mercredi 14 juin 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	14 jours
Vendredi 16 juin 2017 matin Jeudi 29 juin 2017 soir	Nature : 2 Classes Élémentaires ou Maternelles	14 jours

TEMPS PÉRISCOLAIRES

Conformément au décret de janvier 2013, la réforme nationale des rythmes scolaires a pour objectif de réduire de $\frac{3}{4}$ d'heure le temps d'apprentissage journalier des enfants, en instaurant une 9^e demi-journée d'enseignement.

Afin d'assurer une continuité dans leur journée en dehors des heures scolaires, la Ville propose un service d'accueil pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

La nouvelle organisation du temps scolaire mise en place en septembre 2014 à Antony se caractérise donc par :

- un étalement de la semaine sur 9 demi-journées, avec cours le mercredi matin (9h-12h).
- un allongement d'1/4 d'heure de la pause méridienne (temps de repas) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- La fin du temps scolaire à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.



■ ACCUEILS MATERNELS

- **De 7h30 à 8h50** les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- **De 16h à 19h** les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enfants sont pris en charge par du personnel périscolaire qui leur propose diverses activités après leur goûter.

■ ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES

- **De 7h30 à 8h50** les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- **De 17h30 à 19h** les lundi, mardi, jeudi et vendredi, uniquement pour **les enfants fréquentant les études (16h à 17h30) ou les études sportives (16h à 18h)**.

ACCUEILS ET ÉTUDES : INSCRIPTION / PAIEMENT

Un règlement intérieur précise les modalités d'accueil et de fonctionnement (disponible à la Direction de l'Éducation).

- **Inscription** en début d'année scolaire sur www.ville-antony.fr (Espace Citoyens) ou à l'aide d'un formulaire disponible à l'Hôtel de Ville.
- **Paiement** : les factures regroupant l'accueil et les études sont établies à la fin de chaque mois (facturation à la présence de l'enfant). Elles doivent être réglées dans le mois qui suit leur réception au service de la **Régie Centrale**, à l'Hôtel de Ville : chèque, carte bancaire, espèces, prélèvement automatique (en faire la demande auprès de la Régie Centrale), par Internet à partir de l'adresse www.ville-antony.fr (Espace Citoyens), à l'aide de votre mot de passe qui se trouve sur vos factures. Passé ce délai d'un mois, le recouvrement est confié au Trésor public qui vous adressera un avis des sommes à payer.

■ ÉTUDES ÉLÉMENTAIRES

De 16h à 17h30, les études du soir ont pour objectif d'apporter aux enfants l'aide à l'organisation de leur travail personnel et à l'apprentissage des leçons, dans le prolongement de l'activité scolaire. Ce ne sont donc pas des garderies.

En application de la circulaire ministérielle 86083 du 25 février 1986, les services de la Ville en assurent la gestion administrative et financière, leur organisation pédagogique restant de la compétence et de la responsabilité des enseignants.

Les enfants sont pris en charge par les enseignants pour une **séance d'une heure jusqu'à 17h30**. La sortie est possible à 17h30.

À partir de 17h30, les enfants sont considérés en accueil du soir et les familles facturées pour cette prestation.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ENFANTS (SMA)

La Ville d'Antony a signé une convention avec l'Etat en février 2008 pour la mise en place d'un service minimum d'accueil **en cas de grève** des personnels enseignants.

Dans le cadre de cette convention, la Ville ouvre un ou plusieurs centres de loisirs en fonction des besoins, de 7h30 à 19h, afin d'accueillir les enfants des écoles fermées pour cause de grève. Un affichage à l'école, sur les journaux lumineux et sur le site Internet de la Ville précisent les centres de loisirs qui sont ouverts.

La journée n'est pas facturée aux familles, à l'exception du prix du repas et des temps périscolaires (accueils du matin et du soir).

La règle étant : Si le nombre d'enseignants déclarés grévistes est inférieur à 25%, alors les enfants sont accueillis dans l'école par le personnel de l'Éducation nationale.



■ ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Les enfants en difficulté scolaire peuvent être soutenus par la Ville et par des associations.

• Nouveau Souffle Guillebaud

Espace Guillebaud, rue Armand-Guillebaud. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h pour les enfants et adolescents du quartier Guillebaud. Centre de loisirs le mercredi après-midi et les vacances scolaires.

• Nouveau Souffle La Fontaine

17, place de la Résidence. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 19h pour les collégiens.

• 1,2,3 malins

Accompagnement éducatif proposé aux élèves de 6/12 ans des écoles Noyer-Doré, Anatole-France, Adolphe-Pajeaud.

- **Accompagnement à la scolarité et ateliers éducatifs** lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h30/19h.

- **Ateliers de loisirs éducatifs et ludiques** mercredi 13h30/19h et vacances scolaires 10h/18h.

Lieu d'accueil :

Centre social et culturel
4, bd des Pyrénées

Contact : Direction de l'Éducation
Réussite éducative - 1, 2, 3 Malins
01 40 96 68 13

• **Association Pierre-Kohlmann**

5, allée de la Volga - 01 42 37 06 32

pk@pierrekohlmann.fr

www.pierrekohlmann.fr

Accompagnement éducatif des jeunes des quartiers Noyer-Doré et Pajeaud.

- **Accompagnement à la scolarité**, accueil de loisirs, séjours de vacances, animations de quartier.

- **Accueil et prévention** auprès des enfants et des adolescents de 6 à 14 ans.

- **Club PK** : lieu d'accueil, d'écoute et d'information auprès des jeunes de 15 à 25 ans.

• **Secours catholique**

Le Secours catholique met en place un accompagnement individuel pour les enfants et les adolescents du CP à la Terminale, à la demande des assistantes sociales. Pour participer bénévolement à cet accompagnement scolaire, contactez le 09 62 16 74 27.

• **Association Nouvelles Dimensions**

Accompagnement éducatif au sein de l'Espace Collégiens proposé à tous de la 6^e à la 3^e, classes relais, CLA, EGPA... à Antony.

- **Accompagnement scolaire** du lundi au vendredi 15h/19h.

Mercredis et vacances scolaires : Séjours en gestion libre, ateliers, projets, stages, activités, accueil et écoute 14h/18h.

- **Animation d'une ludothèque** au sein des collèges Anne-Frank et Henri-Georges-Adam lors de la pause méridienne.

- **Prise en charge des exclus du collège (temporaires ou définitifs).**

Lieux d'accueil :

- Centre sportif Lionel-Terray

164 bis avenue du Président-Kennedy

01 42 37 92 29

- 46 allée de l'Herbier

Contact : Espace Collégiens Nouvelles Dimensions

01 40 96 31 62

espace-collegiens.antony@orange.fr

FORMATION LINGUISTIQUE POUR ADULTES

La Ville d'Antony propose des cours du soir pour adultes, avec le concours du GRETA 92 qui assure ces formations.

• **Cours de langues vivantes** (débutants et confirmés) : anglais, italien, allemand, espagnol, portugais. Sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant.

• **Cours de français langue étrangère.**

Dossiers d'inscription à retirer auprès de la Direction de l'Éducation, service accueil et logistique, ou en ligne : www.greta-92sud.fr

Contact : 01 46 99 92 92 (GRETA 92).

• Journée d'inscription et tests d'évaluation du niveau : le 12/09/2016 à 19h.

• Début des cours : le 19/09/2016 à 19h.

• Lieu pour la journée d'inscription et les cours : collège Anne-Frank, 112, rue Adolphe-Pajeaud à Antony.

• Cours les lundi et mardi (sauf vacances scolaires).

■ RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service délégué par la Ville d'Antony à la société Elior Restauration sur la base d'un cahier des charges très exigeant, notamment en matière de qualité des produits. **Chaque jour, 4 500 repas sont préparés et servis dans les 26 écoles de la Ville.** Les montants payés par les parents varient de 0,70 € à 6,20 € en maternelle et de 0,85 € à 6,44 € en élémentaire.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : préinscription automatique de tous les enfants sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une démarche particulière.

Vous devez savoir qu'il est difficile d'obtenir pendant le temps du repas l'ambiance reposante d'un déjeuner familial, en raison du nombre grandissant de jeunes convives.

Aussi est-il préférable d'inscrire votre enfant à la cantine seulement si vous y êtes contraints.



ÉLABORATION DES MENUS

La ville d'Antony, soucieuse de la satisfaction de ses convives, a mis en place une **Commission des menus**. Elle est composée de représentants de la Ville, de parents d'élèves, de directeurs d'école, de directeurs de CML, et de la société Elior Restauration. Elle se réunit régulièrement pour établir les menus et prendre connaissance du cahier de liaison de chaque école. Sur ce document, les animateurs et responsables de restauration sont invités à inscrire les appréciations et les suggestions des enfants.

Afin de veiller au strict respect du cahier des charges, la Ville s'est dotée des compétences d'un **collaborateur spécialisé** dans la restauration collective. La traçabilité des produits est constamment contrôlée dans le but de garantir aux familles **qualité et sécurité alimentaires**.

Les menus sont affichés aux entrées des écoles, sur le site Internet : <https://bonapp.elior.com> et dans le magazine municipal *Vivre à Antony*.



ACCUEIL DES ENFANTS ALLERGIQUES

Le projet d'accueil individualisé (PAI) permet l'accueil dans les restaurants scolaires des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de maladies chroniques.

Le PAI propose 2 solutions d'accueil :

- **Consommation de plateaux repas adaptés à 90 % des régimes d'éviction** ; cette prestation est facturée au même tarif que les autres repas classiques, selon le taux d'effort.
- **Consommation de panier-repas préparés par les parents** et adaptés à la pathologie de leur enfant. Ces repas sont conditionnés dans une glacière prêtée par la Ville. **Cette prestation n'est pas facturée aux familles.**

Les familles choisissent l'une ou l'autre solution en début d'année avec leur médecin traitant et la médecine scolaire.

Dans les deux cas, la Ville d'Antony nomme un animateur chargé d'encadrer plus spécifiquement les enfants bénéficiant d'un PAI : il a connaissance du dossier et de la procédure à suivre en cas de problème, mais n'a aucune compétence médicale spécifique.

En conséquence, si votre enfant souffre d'une allergie ou d'une sensibilité alimentaire, il faut en informer la Ville pour définir ses conditions d'accueil. Si de son côté, la Ville a connaissance d'une allergie ou d'une sensibilité alimentaire, il vous sera proposé un projet d'accueil individualisé.

PAIEMENT DES REPAS

La société Elior Restauration adresse une facture aux familles à la fin de chaque mois pour les repas des lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, en fonction du nombre de repas consommés.

Modalités de règlement

- Prélèvement automatique.
- Titre interbancaire de paiement (T.I.P.), au bas de la facture mensuelle : le signer et joindre lors du 1^{er} paiement un relevé d'identité bancaire ou postal (R.I.B. ou R.I.P.), les deux à renvoyer dans l'enveloppe-retour jointe.
- Espèces :
 - Auprès des bureaux de poste à l'aide du T.I.P. figurant au bas de la facture,
 - Auprès de la permanence d'encaissement de la société Elior : à la Cuisine Centrale d'Antony, 191 bis rue des Rabats, le mercredi de 14h à 17h sauf vacances scolaires.
- Par Internet : sur le site de la société Elior <https://bonapp.elior.com>
- Par chèque libellé à l'ordre d'ELRES. Il est impératif de joindre le talon de paiement (TIP) et d'utiliser l'enveloppe-retour jointe.

BOURSE COMMUNALE

La Ville vous aide au paiement des frais de cantine sous certaines conditions (voir [page 52](#)).



LES PARENTS, ACTEURS DE LA VIE DE L'ÉCOLE

■ LE CONSEIL D'ÉCOLE

Les parents sont concernés par la vie de l'école qui accueille leur enfant. Chaque année, quelques semaines après la rentrée, ils sont invités à manifester leur intérêt en procédant à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'école.

COMPOSITION

Le directeur d'école, les enseignants, les **représentants élus des parents** (en nombre égal au nombre de classes), le maire ou un élu (maire adjoint ou conseiller municipal), le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN*). Peuvent également être présents, en fonction de l'ordre du jour :

- Les personnels du RASED ou de la médecine scolaire,
- Toute personne intervenant dans le temps scolaire ou périscolaire.

Présidé par le directeur, le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Le compte rendu de réunion est disponible sur Internet : www.ville-antony.fr (Espace Citoyens), accessible avec la « clé famille » (voir page 55).

(*) *Le directeur académique nomme à ce poste des personnes qui ont fait la preuve de leur compétence et de leur intérêt en matière d'enseignement public. Le DDEN visite les écoles, assiste aux conseils d'écoles et est attentif au cadre de vie des écoliers.*

ATTRIBUTIONS

- Vote le règlement intérieur de l'école,
- Donne son avis sur les questions intéressant la vie à l'école,
- Est informé sur la composition des classes, les projets d'école, les principes de choix des manuels scolaires ou de matériel pédagogique, les modalités de rencontre des enseignants avec les parents de leurs élèves.

Parents : participez chaque année à l'élection de vos représentants au Conseil d'École. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à être vous-mêmes candidats à cette élection.

■ LA CAISSE DES ÉCOLES

Établissement à caractère public (loi du 10 avril 1867), la Caisse des écoles est un organe de concertation entre la municipalité et les représentants des parents d'élèves. Son conseil d'administration est informé sur les révisions des tarifs des activités périscolaires, sur les modifications d'organisation ou sur les créations d'activités périscolaires. Il est également informé des dispositions prises pour la carte scolaire. À Antony, il vote le budget de la réussite éducative.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Maire, président**
Jean-Yves SÉNANT
- **Membres désignés par le Conseil municipal**
Maire adjoint chargé de l'Éducation
Jean-Yves LE BOURHIS
Maires adjoints ou conseillers municipaux
Françoise QUINZIN
Anne FAURET
Rosa DUMOULIN
Said AIT-OUARAZ
Marie-Thérèse CHARRIER
- **Membres élus par les adhérents au titre de la FCPE**
David MAUGER
Laurent SOUCHAUD
Bertrand BUSSON
au titre de l'AAPEELA
Thierry GASPALOU
Audrey LAGRANGE
Céline LUBAC
au titre de la PEEP
Coralie BOURGEOIS
- **Membres de droit**
L'inspecteur de l'Éducation nationale
Un directeur d'école
Le trésorier principal d'Antony
Le délégué du préfet

■ LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES (FCPE)

fcpe.antony@gmail.com
<http://antony.fcpe92.fr>

- **Président** : Laurent SOUCHAUD
38, rue Mirabeau - 06 34 68 39 82
- **Trésorière** : Déborah FUCHS
125, rue Pierre-Vermeir - 01 42 37 25 54
- **Contact Maternelle** : Aurélien DEVILLERS
29, rue Camille-Pelletan - 06 37 69 41 03
- **Contact Élémentaire** : David MAUGER
15 avenue Saint-Exupéry - 06 30 81 34 58
- **Contact Collège** : Laurent SOUCHAUD
38, rue Mirabeau - 06 34 68 39 82
- **Contact Lycée** : Anne RAMBAUT
28, rue Céline - 06 80 02 89 79
- **Commission des menus** : Nadia YAKER
3, square Gabriel-Fauré - 09 53 53 14 46

ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES D'ANTONY (AAPEELA)

aapeela@bbox.fr

- **Présidente** : Cécile VICENTE
06 70 05 01 63
cilou-vicente@bbox.fr
- **Secrétaire** : Christine LONGIN
06 75 09 01 93
christine_annefr@yahoo.fr
- **Trésorière** : Ségolène DAVIERE
06 74 42 26 81
segolene_daviere@yahoo.fr
- **Vice-Président chargé des lycées** :
Florent PRECETTI
06 19 98 26 68
fprecetti@free.fr
- **Vice-Présidente chargée des collèges** :
Caroline TOLOSANA
06 30 53 32 12
c.tolosana@bbox.fr
- **Vice-Présidente chargée de l'élémentaire** :
Bénédicte BON N'GUYEN
06 62 43 38 79
benedicte.bonnguyen@gmail.com

- **Vice-Présidente chargée de la maternelle** :
Audrey LAGRANGE
06 61 26 18 31
aducommun@yahoo.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ANTONY-WISSOUS (PEEP)

peep-antony@hotmail.fr
www.peep.asso.fr

- **Présidente et responsable second degré** :
Cathy MONTBEYRE
01 42 37 55 73
peep.rabats@orange.fr
- **Trésorière** : Justine de ROSTOLAN
peep.jdr@gmail.com
- **Secrétaire et responsable primaire** :
Fabienne VERROUST
06 60 95 04 32
peep.chenier@yahoo.fr
- **Représentants Caisse des écoles** :
Coralie BOURGEOIS
coraliebourgeois@hotmail.fr
Justine de ROSTOLAN
peep.jdr@gmail.com
- **Commission des menus** :
Emmanuelle SAYEGH
em.sayegh@orange.fr
Fabienne VERROUST
peep.chenier@yahoo.fr
Pascal BERRUBE
pascal.berrube@mpsa.com
- **Commission « Charte Ville Handicap »** :
Sophie MALAPLATE
sophie.malaplate@wanadoo.fr

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À ANTONY

■ SECTEUR PUBLIC

ÉCOLES MATERNELLES (2 266 élèves*)

Adolphe-Pajeaud - Mme BRUNET 0920447L@ac-versailles.fr	143, rue Adolphe-Pajeaud 01 42 37 69 14 ou 01 40 96 72 06
Anatole-France - Mme BOINA M'KOUBOU 0920450P@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France 01 46 68 09 05 ou 01 40 96 72 07
André-Chénier - Mme MEYJONADE 0920678M@ac-versailles.fr	35, rue Camille-Pelletan 01 43 50 06 99 ou 01 40 96 72 12
André-Pasquier - M. LELONG 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
D.-De-Segonzac - M. RENARD 0921793Z@ac-versailles.fr	4, rue D.-de-Segonzac 01 40 96 72 78
Ferdinand-Buisson - Mme CHAPRON 0920457X@ac-versailles.fr	3, place Auguste-Mounié 01 40 96 31 53 ou 01 40 96 72 15
Jean-Moulin - Mme BONNEHON 0922144F@ac-versailles.fr	9, rue Jean-Moulin 01 42 37 45 60
Jules-Ferry - Mme CHABUT 0920455V@ac-versailles.fr	43, av. Armand-Guillebaud 01 46 68 31 88 ou 01 46 68 68 10
La Fontaine - Mme BELLAKHDAR 0921149Z@ac-versailles.fr	12, rue Pierre-Kohlmann 01 40 96 64 50 ou 01 40 96 72 05
Les Rabats - Mme SEVIN 0920461B@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats 01 46 66 78 18 ou 01 40 96 72 10
Noyer-Doré - Mme DUMONT 0922027D@ac-versailles.fr	2, bd des Pyrénées 01 40 96 68 30 ou 01 40 96 72 08
Paul-Bert - Mme BRAUT 0920575A@ac-versailles.fr	65, avenue Jean-Monnet 01 46 68 59 23 ou 01 40 96 72 09
Val de Bièvre - Mme DETCHART 0921792Y@ac-versailles.fr	248-250, rue Adolphe-Pajeaud 01 40 96 64 05 ou 01 40 96 72 79
Velpeau - Mme WALMAN 0920583J@ac-versailles.fr	22 bis, av. Jeanne-d'Arc 01 42 37 39 45 ou 01 40 96 72 17

■ SECTEUR PUBLIC

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (3 291 élèves*)

Adolphe-Pajeaud - M. BIGUEREAU 0921357A@ac-versailles.fr	143, rue Adolphe-Pajeaud 01 42 37 30 46 ou 01 40 96 72 06
Anatole-France - M. DI PALMA 0921574L@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France 01 42 37 94 26 ou 01 40 96 72 07
André-Pasquier - M. LELONG 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
Annexe André-Chénier - M. GRESCU 0920840N@ac-versailles.fr	35, rue Camille-Pelletan 01 43 50 55 40 ou 01 40 96 72 20
D.-de-Segonzac - M. HENRY 0921809S@ac-versailles.fr	4, rue D.-de-Segonzac 01 46 68 86 29 ou 01 40 96 72 78
Edmond-Blanguernon - M. GRESCU 0920840N@ac-versailles.fr	1, rue des Grouettes 01 46 61 51 23 ou 01 40 96 72 21
Ferdinand-Buisson - M. MORVAN 0921257S@ac-versailles.fr	1, rue Augusta 01 40 96 31 75 ou 01 40 96 72 16
Jules-Ferry - M. BOTREAU 0921528L@ac-versailles.fr	41, av. Armand-Guillebaud 01 46 68 68 75 ou 01 46 68 68 10
La Fontaine - Mme COURY 0921147X@ac-versailles.fr	12, rue Pierre-Kohlmann 01 40 96 64 52 ou 01 40 96 72 05
Les Rabats - Mme HENRIO-CATHERINE 0920428R@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats 01 46 66 89 88 ou 01 40 96 72 10
Noyer-Doré - Mme DUMONT 0922027D@ac-versailles.fr	6, bd des Pyrénées 01 40 96 68 20 ou 01 40 96 72 08
Paul-Bert - M. TENDRON 0921463R@ac-versailles.fr	67, avenue Jean-Monnet 01 46 68 84 22 ou 01 40 96 72 09
Velpeau - Mme PORCHEROT 0920444H@ac-versailles.fr	22 bis, av. Jeanne-d'Arc 01 46 68 37 78 ou 01 40 96 72 17
Centre psychothérapique et pédagogique spécialisé	22, rue Prosper-Legouté 01 42 37 77 46

(*) année scolaire 2015/2016

ÉDUCATION

COLLÈGES (2402 élèves¹)

- **Anne-Frank**
112, rue Adolphe-Pajaud
01 46 74 10 80
- **Henri-Georges Adam**
167-173, rue des Rabats
01 46 68 60 11
- **Francois-Furet**
22, avenue Léon-Blum
01 46 68 40 50
- **La Fontaine**
16, rue Pierre-Kohlmann
01 46 60 14 23
- **Descartes**
19, avenue Lavoisier
01 42 37 67 22

LYCÉES (1930 élèves¹)

- **Descartes**
1, avenue Lavoisier
01 46 11 49 80
- **Théodore-Monod**
Lycée professionnel
26, avenue Léon-Jouhaux
01 46 11 46 71

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES (IUFM)

Centre Antony Jouhaux
26, avenue Léon-Jouhaux
01 46 11 62 00

¹ année scolaire 2015/2016

² classes préparatoires aux grandes écoles

■ SECTEUR PRIVÉ (3795 élèves¹)

- **École Nouvelle**
6, avenue d'Alembert
01 43 50 13 83
- **Institution Sainte-Marie**
2, rue de l'Abbaye (collège - lycée - cpge²)
01 46 11 58 00
21 bis, rue Auguste-Mounié (primaire)
01 55 59 01 33
- **École Ozar Hatorah**
28/40, rue des Crocheteurs
01 46 60 13 52

ADRESSES UTILES

- **Inspection de la 21^e circonscription de l'Éducation nationale**
Inspecteur : Régis AUTIE
24, av. Jeanne-d'Arc
92160 Antony
01 55 59 02 80
- **Inspection Académique des Hauts-de-Seine**
167, avenue F. et I. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
01 40 97 34 34
- **Rectorat de l'Académie de Versailles**
3, bd Ferdinand-de-Lesseps - B.P. 1143
78017 Versailles Cedex
01 30 83 44 44
- **Conseil départemental des Hauts-de-Seine**
DDEN
Hôtel du Département
2-16, bd Soufflot
92015 Nanterre Cedex
01 47 29 30 31

CENTRES DE LOISIRS

La Direction de l'Éducation, service Péri et extrascolaire, accueille près de 1 100 enfants par jour dans ses centres de loisirs. Leurs modalités d'accueil ont été aménagées afin de les concilier avec la réforme des rythmes scolaires.

Direction de l'Éducation
01 40 96 71 37 ou 72 88
Hôtel de Ville - RDC



Le centre municipal de loisirs accueille vos enfants le mercredi après-midi (ou journée) et les jours de vacances scolaires.

Dans chaque centre, une équipe d'animateurs met en œuvre des animations adaptées à l'âge et aux besoins des enfants : activités d'expression, jeux, spectacles, sorties, etc.

Ces animations répondent aux objectifs du **projet pédagogique** commun à toutes les structures (maternelles ou élémentaires), établi par l'ensemble des équipes.

12 centres maternels et 9 centres élémentaires accueillent les enfants le mercredi.

CENTRES MATERNELS

- **Paul-Bert**
65, avenue Jean-Monnet
01 40 96 72 09
- **Jules-Ferry**
43, av. Armand-Guillebaud
01 46 15 57 25
- **André-Pasquier**
1, rue d'Artois
01 40 96 31 38
- **Les Rabats**
167-173, rue des Rabats
01 40 96 72 10
- **Val de Bièvre**
248, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 72 79
- **André-Chénier**
35, rue Camille-Pelletan
01 40 96 72 12
- **Noyer-Doré**
2, bd des Pyrénées
01 40 96 72 83
- **La Fontaine**
12, rue Pierre-Kohlmann
01 40 96 31 67
- **Anatole-France**
24, rue Anatole-France
01 40 96 72 07
- **Dunoyer-de-Segonzac**
4, rue Dunoyer-de-Segonzac
01 40 96 72 78
- **Ferdinand-Buisson**
3, place Auguste-Mounié
01 40 96 72 15
- **Jean-Moulin**
9, rue Jean-Moulin
01 40 96 73 41

CENTRES ÉLÉMENTAIRES

- **Parc Heller**
20, rue Prosper-Legouté
01 42 37 13 13
- **Paul-Roze**
61, rue Camille-Pelletan
01 46 60 80 44
- **André-Pasquier**
1, rue d'Artois
01 40 96 31 39
- **Les Rabats**
167-173, rue des Rabats
01 40 96 72 10
- **Anatole-France**
24, rue Anatole-France
01 40 96 72 07
- **Dunoyer-de-Segonzac**
4, rue Dunoyer-de-Segonzac
01 40 96 72 78

- **Ferdinand-Buisson**
1, rue Augusta
01 40 96 72 16
- **Noyer-Doré**
6, bd des Pyrénées
01 40 96 72 83
- **La Fontaine**
12, rue Pierre-Kohlmann
01 40 96 31 67

Formalités obligatoires pour inscription

- **Fiche de sécurité (et assurance scolaire)** dûment remplie, signée et déposée au gardien de l'école ou au directeur du centre de loisirs.
- **Réservation obligatoire** par Internet, directement sur l'Espace Citoyens. Sélectionnez les jours de présences souhaités pour votre enfant. **Réservation et/ou annulation possibles un mois avant le début des vacances** (voir ci-dessous).

VACANCES SCOLAIRES 2016-2017		DATE LIMITE DE RÉSERVATION ET/OU D'ANNULATION
Toussaint	19 octobre au 2 novembre 2016	Le 18 septembre 2016
Noël	19 décembre 2016 au 2 janvier 2017	Le 20 novembre 2016
Hiver	6 février au 17 février 2017	Le 8 janvier 2017
Printemps	3 au 14 avril 2017	Le 5 mars 2017
Été	10 juillet au 1 ^{er} septembre 2017	Le 11 juin 2017

MERCREDIS

Pour chaque mercredi de l'année scolaire, la réservation des jours de présence est OBLIGATOIRE, soit toute l'année d'avance, soit au plus tard **2 jours avant** (lundi). Dans tous les cas, l'annulation peut se faire jusqu'au lundi précédent (J-2).

CML LE MERCREDI

Les enfants en classes primaires inscrits au CML sont pris en charge directement par les animateurs dans leur école.

2 options

- **CML mercredi après-midi (12h – 19h)**

Votre enfant est **scolarisé à Antony le mercredi matin**, il est inscrit au CML le mercredi après-midi. Il est **automatiquement inscrit à la restauration scolaire. Il ne peut donc pas quitter l'école pour déjeuner ailleurs.**

- **CML mercredi toute la journée (7h30 – 19h)**

Votre enfant est **domicilié à Antony et son école est fermée le mercredi**. Il fréquente le CML le mercredi toute la journée, y compris le déjeuner.

CML PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES

Centre de loisirs de **7h30 à 19h** pour les enfants de 3 à 12 ans révolus, **scolarisés ou habitant à Antony.**

Votre enfant est affecté à un CML en fonction de son école (voir ci-dessous).

PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES

ÉCOLE MATERNELLE DE VOTRE ENFANT			CENTRE MATERNEL CORRESPONDANT
André-Pasquier	Velpeau		ANDRÉ-PASQUIER
Les Rabats			LES RABATS
Paul-Bert	Ferdinand-Buisson		PAUL-BERT
Val de Bièvre	Adolphe-Pajeaud		VAL DE BIÈVRE
Jules-Ferry	Dunoyer-de-Segonzac	Jean-Moulin	JULES-FERRY
Noyer-Doré	Anatole-France		NOYER-DORÉ
La Fontaine			LA FONTAINE
André-Chénier			ANDRÉ-CHENIER

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VOTRE ENFANT						CENTRE ÉLÉMENTAIRE CORRESPONDANT
André-Pasquier	Velpeau	La Fontaine				ANDRÉ-PASQUIER
Les Rabats						LES RABATS
Adolphe-Pajeaud	Ferdinand-Buisson	Paul-Bert				PARC HELLER
Anatole-France	André-Chénier	Blanguernon	Jules-Ferry	Noyer-Doré	Dunoyer-de-Segonzac	PAUL-ROZE

AUTRES LOISIRS

■ SÉJOURS DE VACANCES

La ville organise des séjours dans ses centres permanents de Samoëns et Kerjouanno et propose aux 4/18 ans de multiples formules de vacances.

- **Vacances de Toussaint** : à Samoëns et Kerjouanno.
- **Vacances d'hiver** : principalement des séjours de ski réservés aux 8-18 ans.
- **Vacances de printemps** : des séjours linguistiques, à la mer, à la campagne.
- **Vacances d'été (juillet et août)** : des séjours à la campagne, à la mer, de voile, sportifs... et pour les adolescents, de nombreux camps itinérants en France ou à l'étranger.

Trois brochures d'information sont éditées chaque année : Toussaint, hiver/printemps, été, et distribuées le même jour dans les établissements scolaires.

Contact : Service Jeunesse Séjours
01 40 96 73 49 ou 71 43

■ LE 11 ESPACE JEUNES

Pour les 11/25 ans.



- **Loisirs et animations** : Sortie mensuelle (le 11-Event') - ateliers multimédia, soirées ou après-midi thématiques (le 11-Anim') – stages collégiens et lycéens multimédia, sport ou culture - animations jeunesse - cinéma, piscine et tennis avec le Pass vacances. La Carte du 11 permet également de bénéficier de réductions dans les équipements municipaux et commerçants partenaires.

- **Et aussi** : espace multimédia et jeux vidéo en réseau, Aide aux projets (Bourses de l'aventure et de la création, Pack'Ados (pour des vacances en autonomie), formation au BAFA)...

Le 11 Espace Jeunes

à 50 m du RER B Antony

11, bd Pierre-Brossolette

01 40 96 73 77

espace-jeunes@ville-antony.fr

www.ville-antony.fr/11-espace-jeunes

■ L'ÉCOUTE DU NOYER-DORÉ

Pour les 6/11 ans et les 12/18 ans résidant du quartier Noyer-Doré.

- **Activités socio-éducatives** organisées en stage autour de la citoyenneté, l'hygiène alimentaire, la musique classique, le cirque, la danse, des ateliers créatifs...

- **Ateliers culturels, ludiques ou sportifs (Activa'c)** : sports collectifs ou individuels (tournoi, jeux aquatiques, accrobranches, parcours aventure...), sorties culturelles et ludiques (parcs, musées, spectacles...) proposés pendant les vacances scolaires.

L'Écoute du Noyer-Doré

1, allée Martin-Luther-King

et 4, rue Robert-Scherrer

Inscriptions : 01 40 96 68 35

Voir aussi au Noyer-Doré : 1, 2, 3 malins et les associations Pierre-Kohlmann et Nouvelles Dimensions *pages 12 et 13.*

■ ANIMATIONS JEUNESSE

La Ville organise des animations et des fêtes dont certaines ciblent plus particulièrement les enfants et les adolescents (voir aussi *Culture jeune public page 41*).

- **Village nature et jardin** Ateliers pédagogiques pour les enfants, animaux de ferme et d'ailleurs, spectacles, animations créatives ... en mai /juin au parc Marc-Sangnier.
- **Fête de la science** Expositions et ateliers de vulgarisation scientifique, expérimentations, jeux, manipulations, découvertes... en octobre/novembre au centre André-Malraux.
- **Antony sur glace** Une patinoire en glace naturelle et à ciel ouvert anime la place Firmin-Gémier entre début décembre et début janvier (enfants à partir de 4 ans).



- **Et aussi carnaval, chasse aux œufs...**

Contact : service Animations
01 40 96 73 67

- **Atelier de street-art** Découverte d'un mouvement visuel urbain et contemporain s'exprimant dans les espaces publics. Centre social et culturel, sur inscription.

- **Noyer-Doré en scène** Battle de danse, magie, double dutch (corde à sauter sportive), sketches... au début de l'été le long du mail Robert-Doisneau.

- **Kermesse** Jeux, déguisements... en avril/mai le long du mail Robert-Doisneau, à côté du complexe sportif Eric-Tabarly.



Contact : Centre social et culturel
4, bd des Pyrénées
01 40 96 68 10 /
06 20 62 43 99

■ CLUB SCIENTIFIQUE MUNICIPAL

67, av. Jean-Monnet
01 55 59 84 30
sciences@ville-antony.fr
www.ville-antony.fr (À tout âge/Jeunesse)

Le club scientifique municipal propose aux enfants du CP au CM2 de découvrir les sciences en s'amusant, en privilégiant l'expérimentation. Biologie, chimie, géologie, archéologie... Les activités ont lieu du mardi au samedi à l'école Paul-Bert. Les enfants sont accueillis par groupes de 12 pour des séances d'1h ou 1h30 selon leur âge : les découvreurs (CP/CE1), les explorateurs (CE2/CM1) et les chercheurs (CM2). Stages pendant les petites vacances scolaires.

Autre contact : Service Animations
01 40 96 73 67

Structures municipales • Structures associatives
• Protection maternelle et infantile (PMI)

STRUCTURES MUNICIPALES

La ville propose de nombreuses solutions de garde, mais aussi des lieux d'accueil et d'écoute pour les professionnels et les parents.

■ LE SERVICE MUNICIPAL PETITE ENFANCE

Il organise et coordonne l'accueil des enfants de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle dans les treize établissements municipaux, ainsi que l'activité des RAM-RAP. Il apporte également un soutien technique et financier indispensable au bon fonctionnement des structures associatives et privées.

• Ses missions

- Le traitement des pré-inscriptions.
- La préparation des admissions.
- La mise en oeuvre de bonnes conditions d'accueil dans les EAJE.
- La diffusion des informations en direction des parents et du personnel.
- La réflexion autour des projets de développement « Petite Enfance »...

• Objectifs des établissements

- Favoriser l'éveil des enfants.
- Veiller à leur santé.
- Permettre aux enfants de s'adapter progressivement à un milieu collectif.
- Préparer l'enfant à l'entrée en école maternelle.
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux.



Le RAM / RAP
Une Souris Verte

3 types d'accueil

- **Accueil régulier** de 1 à 5 jours par semaine, à temps plein ou à temps partiel, qui sera formalisé par un contrat annuel.
- **Accueil occasionnel** non planifié annuellement, sous forme de séquences : congé parental, parents à la recherche d'un emploi, étudiant, passerelle avec l'école...
- **Accueil d'urgence** pour une période bien définie dans la limite des agréments et sur examen de la situation particulière de l'enfant.

3 types de structures

- Relais assistants maternels/parentaux.
- Multi-accueil.
- Halte-jeux.

■ LES RAM/RAP

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS RELAIS ASSISTANTS PARENTAUX

Lieu d'accueil, d'écoute, de rencontre et d'aide pour les familles et les professionnels de la petite enfance. L'ensemble des services proposés est gratuit.

Animé par des professionnels de la Petite enfance, le relais a pour mission de :

- promouvoir et accompagner l'accueil à domicile du jeune enfant,
- accueillir et informer les familles, les assistants maternels et parentaux,
- aider les familles dans leurs démarches, les informer sur leurs droits et devoirs,
- permettre des rencontres, une écoute, des conseils et l'orientation vers d'autres professionnels,
- servir de médiateur en cas de difficulté entre parents et employés.

Les activités du Relais assistants maternels de la Ville sont définies et programmées en concertation avec les services de la PMI (voir page 34).

• Une Souris verte

17, boulevard
Pierre-Brossolette
01 40 96 72 87
unesourisverte@ville-antony.fr

Accueil sur RV :

Lundi au vendredi 14h-17h

Accueil jeux (pour les assistants maternels et parentaux) : Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h-12h.

• Trois P'tits Chats

246, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 68 68

Accueil sur RV : Lundi et vendredi 13h30-17h et mercredi 9h-12h30.

Accueil jeux : Lundi et vendredi 9h-12h.

Lieu d'Accueil Parent-Enfant : Mercredi 15h-17h (voir page 32).

• Antenne Pomme de Reinette

3, avenue du Noyer-Doré
Accueil jeux : Jeudi 9h-12h.

• Antenne La Fontaine

17, avenue de la Résidence
Accueil jeux : Mardi 9h-12h.

La Ville a signé en 2009 une convention afin d'établir un partenariat entre le RAM et l'**association des P'tits lutins des Hauts-de-Bièvre**.

12, rue de Champagne
Accueil jeux : Mardi 9h-12h.

■ LES MULTI-ACCUEILS

Ils accueillent en un même lieu les enfants jusqu'à 3 ans (4 ans sur dérogation) avec des types de contrats différents, réguliers ou occasionnels, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (voir page 30).





■ LES HALTES-JEUX

Elles concernent les enfants d'un an jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les enfants sont accueillis par demi-journées en fonction des plages horaires d'ouverture :

- **Pomme d'Api** (centre-ville)
Lundi à vendredi :
9h-12h et 14h-18h.
- **La Source Ribambelle** (centre-ville)
Lundi à vendredi :
8h30-11h30 et 14h30-18h30.
- **Pomme de Reinette** (Noyer-Doré)
Lundi, mardi et vendredi :
9h-12h et 14h-18h.

Les activités en multi-accueil et en halte-jeux, variées et adaptées à l'âge des enfants, favorisent l'éveil, le développement psychomoteur, l'autonomie, la socialisation, l'imagination et la créativité. Avant toute fréquentation, une période d'adaptation progressive est obligatoire (voir [page 31](#)).

CARTE FAMILLE

Vous venez d'avoir un troisième enfant ou plus, vos enfants déjeunent à la cantine scolaire, participent aux études sportives, aux ateliers du château Sarran... La Ville participe à vos dépenses (voir [page 51](#)).

■ MODALITÉS D'ACCÈS

LES PRÉINSCRIPTIONS

Les parents ont obligatoirement leur résidence principale dans la commune. La domiciliation professionnelle à Antony ne peut être prise en compte pour enregistrer la préinscription. Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier.

Service Petite enfance

Hôtel de Ville - 3^e étage - bureau 307

Lundi, mardi, vendredi :

8h30-12h et 13h30-17h30

Mercredi et jeudi : 13h30-17h30

01 40 96 31 33/ 31 32

petite_enfance@ville-antony.fr

- **Accueil régulier** de 1 à 5 jours
(à partir du 6^e mois de grossesse) :
Sur rendez-vous ou sur Internet.
- **Accueil occasionnel** à la demi-journée (à partir de l'âge de la marche) : Préinscription par téléphone ou sur Internet.



MULTI-ACCUEILS	DIRECTRICES	ADJOINTES	ADRESSES	N° DE TÉLÉPHONE
La Fontaine	Virgine GUIGNARD	Maud BENSIMON	46, rue Pierre Kohlmann	01 40 96 64 10
L'Aurore	Raphaël UMNİK	Sophie HULIN	116, rue des Rabats	01 46 11 40 90
Les Petits Princes	Vivianne BILDE	Deborah FOUCHEREAU	246, rue Adolphe Pajeaud	01 40 96 68 62
Pomme de Pin	Sylvie BELLAÏCHE	Christelle CERVEK	4, rue du Sud	01 46 74 54 13
La Clé des Champs	Coordinatrice : Cécile BINART		77, rue Prosper Legouté	01 40 96 64 80
Le Blé en Herbe	Ségolène GENDOT	—	77, rue Prosper Legouté	01 40 96 64 82
L'eau Vive	Suzette BLACODON	—	77, rue Prosper Legouté	01 40 96 64 81
La Comptine	—	—	—	—
Arc-en-Ciel	M-C GRANGE	Bertille TUTIAUX	15, av. Fontaine Mouton	01 40 96 68 00
Farandole	Sonia SOARES	Bertille TUTIAUX	15, av. Fontaine Mouton	01 40 96 68 02
La Source	—	—	12/14, rue Maurice Labrousse	—
Pierre de lune (accueil régulier)	Sophie HAINAUT	Karine SENEAL	12/14, rue Maurice Labrousse	01 40 96 73 12
Ribambelle (accueil régulier occasionnel)	Jacqueline DROUIN	Karine SENEAL	12/14, rue Maurice Labrousse	01 40 96 73 14
Coquelicots	Alexia BLAISE	Marine ROUALT	2 bis, rue d'Olomouc	01 40 96 64 19
HALTE-JEUX				
Pomme d'Api	Frédérique LEMONNIER	—	15, bd Pierre Brossolette	01 40 96 72 58
Pomme de Reinette	Véronique CALMEL	—	3, avenue du Noyer-Doré	01 46 66 82 54

Documents originaux à fournir

(pas de photocopies)

- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance des enfants.
- La carte d'identité ou le passeport en cours de validité des parents ou la carte de séjour.
- Décision de justice en cas de séparation ou de divorce, le cas échéant.
- Le certificat médical notifiant la date présumée de l'accouchement.
- Le numéro d'allocataire à la caisse d'allocations familiales (CAF).
- Le justificatif de domicile :
 - Soit, taxe d'habitation ou quittance EDF de moins de 3 mois, ou certificat d'hébergement avec légalisation de signature certifiée conforme par le service des Affaires générales, le cas échéant.
 - Soit, pour les nouveaux habitants : acte de propriété ou bail locatif.

Justificatifs de ressources

- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-1 des parents.

et, selon la situation

- Les 3 derniers bulletins de salaires du foyer et le bulletin de décembre N-1.
- Les relevés d'indemnités journalières de la Sécurité sociale des 3 derniers mois.
- Les 3 derniers relevés d'indemnisation de chômage et la notification de décision.
- La carte d'étudiant et l'attestation de bourse d'études.
- Pour les professions libérales : Le n° de Siret ou le n° de registre à la chambre de commerce. Après un an d'installation, une pièce comptable doit être fournie.

L'ADMISSION

- **Sont pris en considération pour l'attribution des places**

- 1- La sectorisation.
- 2- L'adéquation entre les souhaits d'accueil de la famille et les places disponibles au sein de chaque section ainsi que de l'âge de l'enfant.
- 3- Les naissances multiples.
- 4- L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.
- 5- Si l'enfant à accueillir a un frère ou une sœur présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique.
- 6- Les adoptions.
- 7- Des demandes exprimées par la PMI et les travailleurs sociaux de la CAF.
- 8- Les familles n'ayant jamais bénéficié d'une place.
- 9- La mixité sociale.

Au cours de l'année, les dossiers des enfants nés sont étudiés par la commission d'admission, en fonction des places qui se libèrent et de l'âge des enfants.

- **Les structures sont sectorisées**

Aucune dérogation n'est acceptée.

En effet, la Ville se doit de respecter une répartition équilibrée des enfants par rapport aux possibilités offertes dans chaque secteur.

L'admission devient définitive une fois que l'enfant a passé une visite médicale d'admission avec le médecin de la structure en présence des parents et sur présentation du carnet de santé.

- **Accueil occasionnel**

La directrice organise directement l'accueil des enfants selon les places disponibles et l'âge des enfants. Un même enfant ne peut cumuler un accueil régulier et un accueil occasionnel.

ADAPTATION MULTI-ACCUEIL ET HALTE-JEUX

Un temps d'adaptation progressive d'une à deux semaines est indispensable pour permettre à l'enfant et ses parents de se familiariser à un nouveau lieu de vie ; et pour permettre aux professionnels et aux autres enfants d'établir des liens et des repères. Les modalités sont définies en concertation avec l'équipe accueillant l'enfant.



LE LAPE

Lieu d'Accueil Parents Enfants

- Un espace de rencontre
 - Un espace de jeux
 - Un espace de parole, d'échange et d'écoute
- Ouvert gratuitement aux futurs parents et à tous les enfants de la naissance à 4 ans en présence de leur(s) parent(s).

Deux professionnelles de la petite enfance sont garantes du bon fonctionnement du lieu, de sa convivialité et du respect de la confidentialité.

- **Dans les locaux du RAM RAP**
Trois p'tits chats

246, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 68 68

Le mercredi entre 15h et 17h (sauf congés scolaires).

PARTICIPATIONS FAMILIALES

La participation financière des parents est établie selon le barème en vigueur fixé par la CAF. Les modalités de calcul correspondent à un taux d'effort **en fonction des ressources imposables** (avant abattements fiscaux) et de la composition des familles. Les ressources sont plafonnées.

Exemple : le revenu mensuel d'une famille de deux enfants est de 1 850 €. Prix de l'heure en multi-accueil = $1\,850 \times 0,05\% = 0,925$ € de l'heure à multiplier par le nombre d'heures indiqué dans le contrat.

NOMBRE D'ENFANTS	TAUX D'EFFORT
1	0,06 %
2	0,05 %
3	0,04 %
4 à 7	0,03 %
8 et plus	0,02 %

STRUCTURES ASSOCIATIVES

La ville d'Antony a établi un partenariat avec les structures d'accueil associatives au sein desquelles des places sont réservées aux Antoniens.

■ LES MULTI-ACCUEILS PARENTAUX

Petite structure d'accueil collectif (13-15 enfants), lieu d'éveil et de socialisation, le multi-accueil parental est créé, géré et animé par des parents, dans le cadre d'une association loi 1901. En collaboration avec du personnel qualifié, les parents assurent l'entière organisation et participent activement à la vie quotidienne par des présences régulières.

- **Crech'endo** (3 mois - 3 ans)
2, place du Carrousel
www.crechendo-asso.fr
01 46 66 27 98
7h30-18h30
Accueil : 13 enfants.

- **Les P'tits Loups** (3 mois - 3 ans)
74, avenue d'Estienne-d'Orves à Châtenay
lpl.presidentptiloups@gmail.com
8h-18h30
Accueil : 15 enfants.

■ LES MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS

- **Saint-Raphaël** (secteur la Source)
15, avenue du Bois-de-Verrières
7h30-19h
Accueil : 45 enfants.
- **Framboisine** (à partir d'1 an)
38, avenue Raymond-Aron
8h-19h
Accueil : 30 enfants.
- **Pirouette**
6, square des Alpes
6h45-19h15
Accueil : 30 enfants.
Deux objectifs spécifiques : répondre par une large amplitude horaire aux familles qui partent tôt et rentrent tard de leur travail et participer à un programme d'insertion professionnelle des familles du quartier.
- **Koh baby** (micro-crèche)
5, parvis de la Bièvre
7h30-18h30
Accueil : 10 enfants.

■ LES MULTI-ACCUEILS INTERENTREPRISES

- **Câlins-Matins** (secteur l'Aurore/ Arc-en-Ciel)
40, rue des Chardonnerets
01 57 19 03 12
7h30-19h toute la semaine, sauf vendredi 17h30.
Accueil : 45 places.
Cet établissement propose des contrats aux entreprises notamment du secteur des Rabats susceptibles d'être intéressées pour leur personnel. Les entreprises investies dans ce projet participent au financement des places.

- **Viktor et Sidonie**
3 à 5, avenue Jeanne-d'Arc
01 56 45 22 30
Du lundi au vendredi : 7h30-20h30.
Accueil : 55 enfants âgés de deux mois et demi à 4 ans (enfants exclusivement du personnel de l'Hôpital privé d'Antony et de la Préfecture).
- **Pamplemousse** (0 - 3 ans)
Place du Général-de-Gaule
0 811 851 111 ou 09 54 85 07 70
Accueil : 8h-19h30
Capacité d'accueil : 25 places.

■ ASSOCIATIONS D'ASSISTANT(S) MATERNEL(S)

- **M.A.M Maison d'assistants maternels Les Lapins Malins**
5, Parvis de la Bièvre
Immeuble Saturne App. 16 - 1^{er} étage
01 71 17 79 24
mam@lapinsmalins.com
www.lapinsmalins.com
- **Les P'tits Lutins des Hauts-de-Bièvre**
12, rue de Champagne
06 10 63 90 84



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

La PMI est un service départemental chargé de la prévention et de la promotion de la santé de la famille et de l'enfant jusqu'à 6 ans. Les centres de PMI sont des lieux où des professionnels de la petite enfance (médecins, puéricultrices, sages-femmes, éducatrices de jeunes enfants, psychologues, auxiliaires de puériculture, conseillères conjugales, infirmière diplômée d'État, orthoptiste) accueillent et écoutent les parents, les futurs parents et les enfants, ainsi que les jeunes (filles et garçons) entrant dans la vie relationnelle et sexuelle.

Ses missions

Suivi des femmes enceintes et des enfants jusqu'à 6 ans.

- Prévention et détection des handicaps.
- Dépistage dans les écoles maternelles.
- Conseils aux parents et futurs parents.
- Visites à domicile et consultations. Actions collectives (accueil parents-enfants ; réunion futurs parents ; carrefour allaitement).
- Conseil conjugal, planification et prévention.
- Suivi gynécologique.
- Dépistages des infections sexuellement transmissibles.
- Agrément et suivi des assistants maternels et familiaux.

LES ASSISTANTS MATERNELS

Ils sont agréés par le président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. C'est le service de PMI du secteur (puéricultrice-psychologue) qui est chargé de l'évaluation de la demande d'agrément et du suivi de ce mode d'accueil. L'agrément reconnaît aux assistants maternels leur aptitude à accueillir un ou plusieurs enfants (pas plus de 4) dans les conditions favorables à leur sécurité, à leur développement et à leur épanouissement. Ils participent à une formation obligatoire organisée par le Département. Ils sont employés sous contrat par des particuliers et travaillent selon une convention nationale. Les parents peuvent bénéficier d'une prestation versée par la CAF : la PAJE (prestation d'accueil jeune enfant) et allocation Bébédôm du Conseil départemental.

La PMI est également en charge des agréments et du suivi des modes d'accueil petite enfance.

Contact :

Secrétariat des assistants maternels et familiaux

2-4, rue de Bône
01 55 59 44 56

LES CENTRES DE PMI ET DE PLANIFICATION FAMILIALE

PMI Prosper-Legouté

79, rue Prosper-Legouté
01 77 70 13 60

Lundi et mardi 8h30-12h30

Mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30.

PMI Méditerranée

13, rue de la Méditerranée
01 46 66 57 08

Mardi 13h30-17h30, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Ces deux centres proposent

- Consultations d'enfants sur RV.
- Consultations prénatales et postnatales de planification et d'éducation familiale sur RV Gynécologue / obstétricienne/Sage-femme.
- Conseil conjugal et familial sur RV.
- Psychologue sur RV.
- Accueil parents/bébés.
- Consultation puéricultrice sur RV.
- Accueil sortie de maternité sur RV et sans RV du lundi au vendredi sauf lundi après-midi.
- Accueil pesée et conseil.
- Accueil CPEF.



Actions de la Ville et des clubs • Ecole municipale des sports

ACTIONS DE LA VILLE ET DES CLUBS

Les jeunes Antoniens ont la possibilité de pratiquer près de 40 activités sportives différentes. À Antony, on dispose de 40 salles, 15 terrains de grands jeux, 4 pistes d'athlétisme, 1 piscine découverte, 2 piscines couvertes, 39 courts de tennis (dont 7 couverts), 1 terrain de tir à l'arc, 1 parcours de course d'orientation, 2 skate parks.

Où vous inscrire ?

Direction des Sports
01 40 96 71 80 ou sur sport@ville-antony.fr

LE SPORT SCOLAIRE

Chaque enfant scolarisé à Antony bénéficie d'un encadrement spécialisé mis à la disposition par la Ville et sous le contrôle de l'Inspection d'Académie. Les éducateurs sportifs et les maîtres-nageurs assurent aux enfants, en supplément des leçons dirigées par les instituteurs, un enseignement sportif de qualité. Les associations sportives interviennent elles aussi sur le temps scolaire en maternelle (judo, gymnastique, tennis) et en élémentaire (escrime, volley, handball). De nombreuses manifestations sportives sont également organisées en partenariat avec l'Inspection d'Académie (rencontres inter-écoles, cross, course sur route...).

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'EMS permet aux jeunes de s'initier à des activités sportives. Lépanouissement individuel, l'apprentissage dans un cadre ludique, la logique éducative passent avant la recherche de la performance. Cette initiation sportive a pour objet de donner le goût du sport aux enfants et de leur permettre s'ils le souhaitent de poursuivre au sein des nombreux clubs sportifs de la Ville une activité de compétition. Les activités de l'EMS sont ouvertes aux **enfants souffrant de handicaps**.



LES ANIMATIONS SPORTIVES

La Ville organise de nombreuses animations sportives destinées aux enfants, principalement l'épreuve des « Petites foulées » qui leur est réservée le samedi matin du week-end du Semi-Marathon. Le Gala des arts martiaux (photo), Les Mini-champions en famille ou encore le Raid aventures ont permis quant à eux à de nombreux jeunes Antoniens de s'initier à de nouvelles pratiques sportives. Détente et convivialité sont toujours au rendez-vous.



■ LES CLUBS SPORTIFS D'ANTONY

Soutenus par la Ville, les clubs sportifs antoniens s'ouvrent aussi très largement aux jeunes.

Ils utilisent les installations sportives municipales et offrent près de 40 sports différents. Ils proposent plus particulièrement aux enfants initiation et perfectionnement, loisir et compétition dans la plupart des disciplines sportives : athlétisme, basket, escrime, football, gymnastique, hand-ball, judo, natation, roller, rugby, tennis, tennis de table, volley, tir à l'arc...

Certains clubs permettent une orientation vers le sport de haut-niveau. Le **guide Sports** présente la liste complète des associations sportives et les modalités d'inscription.

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'EMS d'Antony vous propose trois types d'activités.

■ ÉTUDES SPORTIVES

Seuls les enfants scolarisés dans les établissements élémentaires peuvent s'inscrire aux études sportives proposées.

Les enfants sont pris en charge de 16h à 18h ou 18h30 dans leur établissement scolaire. Des animateurs les emmènent sur les lieux des activités (Piscine Lionel-Terray, différents gymnases...). Pour les écoles éloignées, des navettes de cars municipaux sont organisées. À la fin des cours les enfants sont libérés sous la responsabilité des parents. Le tableau [page 37](#) présente les disciplines par établissement et par classe (une seule au choix par enfant).



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	ÉVEIL SPORTIF DU CP AU CE1	CYCLES SPORTIFS DU CE2 AU CM2	NATATION (CLASSES EN FONCTION DES ÉCOLES)
Anatole France	Lundi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Vendredi : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray à pied. Retour à 18h devant l'école
Adolphe Pajeaud	Mardi Gymnase de l'école sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école sortie à 18h	Vendredi ⁽¹⁾ : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car. Retour à 18h devant l'école
Blanguemon	Vendredi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Mardi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Jeudi : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car Retour à 18h30 arrêt de bus av. Bois-de-Verrières
André-Chénier	Vendredi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Mardi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Jeudi : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car Retour à 18h30 arrêt des autocars rue C.-Pelletan
André Pasquier	Mardi dans l'école sortie à 18h	Vendredi dans l'école sortie à 18h	Jeudi : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car Retour à 18h devant l'école
Dunoyer de Segonzac	—	—	Mardi : du CP au CM2 Piscine L.Terray en car Retour à 18h30 à l'arrêt de bus rue A.-Guillebaud
Ferdinand Buisson	Lundi ou Mardi Dans l'école et/ou Stade Velpeau - Sortie à 18h	Jeudi ou Vendredi Dans l'école - Sortie à 18h	Vendredi : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
Jules-Ferry	Lundi au Gymnase Les Rabats en car Retour à 18h devant l'école	Mardi au Gymnase Les Rabats en car Retour à 18h devant l'école	Jeudi : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
La Fontaine	Lundi Dans l'école ⁽²⁾ - Sortie à 18h	Vendredi Dans l'école ⁽²⁾ - Sortie à 18h	Jeudi ⁽¹⁾ : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car. Retour à 18h30 avenue de la résidence ⁽²⁾
	Gymnase Velpeau en car entre novembre et avril		
Noyer-Doré	—	—	Mardi : du CP au CM2 Piscine L.Terray à pied Retour à 18h devant l'école
Paul-Bert	Lundi Dans l'école - Sortie à 18h	Vendredi Dans l'école - Sortie à 18h	Mardi : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car Retour à 18h devant l'école
Les Rabats	Vendredi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Mardi ⁽¹⁾ : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
Velpeau	Lundi ou Mardi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi ou Vendredi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Vendredi : du CE1 au CM2 Piscine L.Terray en car Retour à 18h30 devant l'école

⁽¹⁾ Accueil CLIS - CLIN / ⁽²⁾ Parking livraison du magasin Simply Market



- **Éveil sportif pour les CP et CE1 :**

parcours de motricité et gymniques, initiation sports collectifs, jeux d'adresse et raquettes, jeux d'opposition...

- **Cycles sportifs pour les CE2 et CM :**

athlétisme, hockey, jeux d'opposition, acrosport, jeux de raquettes, sports collectifs...

- **Natation du CE1 au CM2** (sauf quelques écoles) : initiation ou perfectionnement, encadré par les maîtres nageurs de la Ville.

■ ACTIVITÉS SPORTIVES ET JUDO

À la différence de l'étude sportive, les enfants se rendent seuls sur les lieux des activités. Ils sont encadrés par des éducateurs sportifs. Les enfants sont sous la responsabilité de l'EMS pendant la durée de l'activité. Avant et après le cours, ils sont sous la responsabilité des parents.

Ces activités ont un triple objectif :

- diversifier le nombre de disciplines proposées.
- faciliter la pratique du sport pour tous les enfants.
- décentraliser les activités pour éviter les problèmes de déplacement et offrir des installations adaptées.

MERCREDI• **Escrime (initiation)**

Salle d'armes du complexe sportif Eric-Tabarly

5 et 8 ans	14h à 15h
------------	-----------

• **Gymnastique (initiation sol et agrès)**

Gymnase Anatole-France

Débutants	13h30 à 15h
Confirmés	15h à 16h30

• **Multi-sports (cycles tennis, athlétisme, jeux d'opposition, sports collectifs)**

Stade Georges-Suant – Avenue François-Molé

6 à 12 ans	13h30 à 15h
------------	-------------

• **Multi-sports (sports collectifs, jeux d'adresse, jeux d'opposition)**

Espace L.-Terry – Av. du Pdt-Kennedy

6 à 12 ans	15h à 16h30
------------	-------------

• **Roller – Hockey****(découverte et initiation)**

Ecole Blanguernon – rue des Grouettes

6 et 12 ans	13h30 à 17h30
-------------	---------------

• **Tennis de table**

Complexe sportif Eric-Tabarly

8 à 12 ans	13h30 à 15h
------------	-------------

• **Arts du Cirque**

Gymnase de l'école A.Pajeaud

6 à 8 ans	13h30 à 15h
9 à 12 ans	15h à 16h30

• **Arts Martiaux (Découverte et initiation)**

Complexe sportif Eric-Tabarly

5 à 7 ans	16h à 17h
8 à 10 ans	17h à 18h

JUDO

Complexe sportif Eric-Tabarly

Lundi	6 à 10 ans	17h - 18h
	Débutants	Dojo 1

6 à 10 ans	18h - 19h
Confirmés	Dojo 1

Mardi	6 à 10 ans	17h - 18h
	Débutants	Dojo 2

6 à 10 ans	17h à 18h
Intermédiaires	Dojo 1

6 à 10 ans	18h à 19h
Confirmés	Dojo 1

Jeudi	6 à 10 ans	17h30 à 18h30
	Débutants	Dojo 1 et 2

6 à 10 ans	18h30 à 19h30
Confirmés	Dojo 1 et 2

SAMEDI• **Baby gym (éveil à la gymnastique)**

Gymnase Anatole-France

3 ans ⁽¹⁾ , né(e) en 2013	9h à 10h
--------------------------------------	----------

4 ans, né(e) en 2012	10h à 11h
----------------------	-----------

4 ou 5 ans, né(e) en 2012/11	11h à 12h
---------------------------------	-----------

5 ans, né(e) en 2011	12h à 13h
----------------------	-----------

• **Baby-judo**

Complexe Sportif Eric-Tabarly - Dojo 2

3 ans ⁽¹⁾ , né(e) en 2013	9h à 10h
--------------------------------------	----------

4 ans, né(e) en 2012	10h à 11h
----------------------	-----------

4 ou 5 ans, né(e) en 2012/11	11h à 12h
---------------------------------	-----------

5 ans, né(e) en 2011	12h à 13h
----------------------	-----------

⁽¹⁾ Scolarisé(e)s en septembre 2016

PRATIQUE

- **Modalités d'inscription**

Jusqu'au vendredi 8 juillet 2016 (et au-delà si places disponibles). Dossiers traités dans l'ordre d'arrivée (envoi postal ou déposés), accompagnés de :

- formulaire d'inscription et autorisation parentale dûment remplis.
- certificat médical (obligatoire) de moins de 3 mois.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération et seront retournés sans être enregistrés.

- **Informations générales**

Le nombre de places est limité dans chaque discipline. En cas d'effectifs insuffisants, certaines activités pourront être regroupées ou annulées. La facturation et le règlement seront gérés par la **Régie centrale** (voir page 58).

Aucun remboursement ne sera effectué à partir du moment où la facture sera établie, sauf en cas de déménagement ou d'arrêt pour raison médicale. Les diplômes des animateurs et le contrat d'assurance sont déposés au bureau de l'EMS.

Début des cours : semaine du lundi 5 au samedi 11 septembre 2016.

Fin des cours : semaine du lundi 29 mai au samedi 3 juin 2017.

Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires. Certaines activités pourront être regroupées ou annulées.

- **STAGES MULTISPORTS VACANCES**

Du CP au CM2 et pour les collégiens. Pendant les congés scolaires, stages d'une semaine basés sur la découverte et l'initiation de différents sports selon la saison :

- vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps, mois de juillet et dernière semaine d'août.
- être obligatoirement en CP (conseillé d'attendre les vacances d'hiver pour la 1^{ère} inscription).

Inscriptions par Internet www.ville-antony.fr/demarches, 5 semaines avant la date des vacances : formulaire d'inscription à télécharger et à retourner accompagné du certificat médical et de l'autorisation parentale à l'EMS.

EMS

Stade Georges-Suant (Escalier C)
165, avenue François-Molé
01 40 96 72 67 / 72 96
ems@ville-antony.fr



Médiathèques • Ateliers Bourdeau • Maison des Arts • Ateliers Château Sarran • Ludothèque • Cinéma Le Sélect • Conservatoire Darius-Milhaud • Théâtre Firmin-Gémier/La Piscine • Jumelages

MÉDIATHÈQUES

Depuis l'ouverture de la médiathèque Arthur-Rimbaud, place des Baconnets, le réseau des bibliothèques s'est enrichi.

Avec **une carte unique (gratuite jusqu'à 14 ans)**, les jeunes ont accès à un fonds très important de documents empruntables ou consultables sur place. Des places de travail sont réservées à ceux qui souhaitent faire leurs devoirs tandis que des espaces plus conviviaux accueillent parents et enfants pour des moments de lecture et de détente.

70 000 DOCUMENTS

Accessibles des tout-petits aux adolescents. Plus de 25 000 disques, 6 600 DVD et 40 000 ouvrages pour la jeunesse et les adolescents, dont 30 000 à Anne-Fontaine : albums, BD, mangas, contes, romans, revues...

DES ANIMATIONS CHAQUE SEMAINE

« Racontines » et éveil musical pour les plus petits, « heure du conte », ateliers, goûter - spectacles en famille, expositions, jeux-concours, présentations de romans...

Calendrier sur le site ou dans le programme trimestriel des médiathèques.

LE MULTIMÉDIA

Les deux médiathèques, équipées en Wifi, offrent des postes multimédias avec accès internet pour des recherches ou des activités de loisirs (jeux, réseaux sociaux...).

Ressources en ligne : Encyclopædia Universalis et sa version junior, soutien scolaire (Maxicours)...

À la médiathèque Arthur-Rimbaud, une cabine d'**autoformation** permet l'apprentissage des langues et du français langue étrangère.

PRATIQUE

L'accès aux médiathèques, la consultation des documents sur place et la participation aux animations sont libres et gratuits.

Adhésion obligatoire pour emprunter des documents : entre 5 € et 30 € par an pour les Antoniens (gratuité : 0/14 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux).

Le site Internet des médiathèques vous permet de consulter vos emprunts en cours, les prolonger, réserver des documents, accéder au catalogue, aux coups de cœur des bibliothécaires : www.bm.ville-antony.fr
Partagez vos passions sur le **blog des médiathèques** :



LES LIEUX DE LECTURE

- **Médiathèque Anne-Fontaine**
20, rue Maurice-Labrousse
RER B Antony / 01 40 96 17 17



OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE (adulte, musique et cinéma)	PÉRIODE SCOLAIRE (jeunesse)	CONGÉS SCOLAIRES
Mardi	14h - 21h	16h30 - 19h	14h-19h
Mercredi	10h - 19h	10h - 19h	10h-19h
Judi	14h - 19h	16h30 - 19h	14h-19h
Vendredi	14h - 19h	16h30 - 19h	14h-19h
Samedi	10h - 18h	10h - 18h	10h-18h
Dimanche	14h - 18h	14h - 18h	14h-18h

- **Médiathèque Arthur-Rimbaud**
2, place des Baconnets
RER B Les Baconnets
01 40 96 68 38



OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE	CONGÉS SCOLAIRES
Mardi	10h - 12h 16h - 19h	- 15h - 19h
Mercredi	10h - 12h 14h - 19h	10h - 12h 14h - 19h
Judi	16h - 19h	-
Vendredi	16h - 19h	15h - 19h
Samedi	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h

LIRE AILLEURS

- **Lire et faire lire**

Cette association recherche des bénévoles pour accompagner les enfants dans leur découverte des livres et du plaisir de lire.

Contact : Bernard Lorho
01 46 66 57 99 / bernard@lorho.fr
www.lireetfairelire.org

- **Culture et bibliothèques pour tous**

1, rue Pierre-Kohlmann
01 49 84 40 18
bibliopourtous.antony@gmail.com
www.bibliopourtous-antony.org

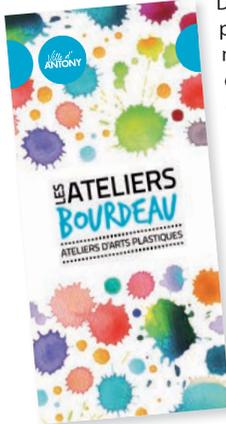
DES ACTIONS CULTURELLES THÉMATIQUES

- **Festival Place au jazz** : un concert est spécialement choisi pour accueillir les familles : en novembre 2015, The Amazing Keystone Big Band présentait *Le Carnaval des animaux* et des extraits de *Pierre et le loup*.
- **Spectacle de fin d'année** : la Ville invite les élèves scolarisés à Antony fêter la fin de l'année : en 2015, maternelles et élémentaires sont venus à l'espace Vasarely découvrir le dernier spectacle du chanteur Robinson.
- **Le festival Des Bulles dans la ville** invite des auteurs de bande dessinée. Lors de cette journée festive du mois de mai, des ateliers de dessin ou de sonorisation de planches de BD sont proposés aux enfants.

Contact : service culturel
culture@ville-antony.fr



ATELIERS BOURDEAU



Des ateliers de création plastique coordonnés aux manifestations culturelles de la Ville et aux expositions de la Maison des Arts sont proposés aux enfants de 5 à 12 ans.

Animés par des professeurs d'art plastique, ces ateliers ont pour vocation de sensibiliser les élèves à l'art par la pratique artistique. Les techniques abordées sont variées : dessin, peinture, modelage, gravure, photographie, sérigraphie...

La réalisation des travaux permet de développer sens de l'observation, sens critique et réflexion face aux œuvres. Les travaux des ateliers sont exposés chaque année.

- **Enfants de 5 à 7 ans**
Mercredi : 13h30-15h ; 15h30-17h ; 17h30-19h
Vendredi : 16h45-18h15
- **Enfants de 8 à 12 ans**
Mercredi : 15h30-17h ; 17h30-19h
Jeudi : 17h45-19h15
- **Enfants de 11 à 15 ans**
Vendredi 18h30-20h

Les ateliers Bourdeau

Salon du Parc Bourdeau
20, rue Velpeau
Contact : service culturel
01 40 96 72 82

MAISON DES ARTS

La Maison des Arts poursuit des objectifs didactiques et pédagogiques à travers des expositions d'arts plastiques auprès du grand public et des scolaires.

PROGRAMMATION DE QUALITÉ

La saison est rythmée par plusieurs temps forts :

- **À propos de la photo**

Un aperçu de l'histoire de la photographie à travers des expositions thématiques, des rétrospectives de grands photographes ou d'artistes plus contemporains.

- **Ouverture sur le monde**

Un pays est à l'honneur chaque année. Découverte d'artistes, de cultures et d'expressions picturales, nouvelles et variées (Venezuela, Inde, Russie...).

- **Grandes tendances artistiques d'aujourd'hui**

Les grands courants artistiques des XX^e et XXI^e siècles à travers différentes techniques (peinture, dessin, sculpture, gravure) et différentes écoles.

- **Artistes à découvrir**

Expositions autour de la création contemporaine locale.

VISITES SCOLAIRES

À chacune des expositions, une visite guidée est réservée aux enseignants de la maternelle au lycée, de façon à leur apporter des outils de travail et notamment des parcours pédagogiques.

ACTIONS CULTURELLES

La Maison des Arts organise des visites guidées, des spectacles et des conférences coordonnés aux expositions.

ACCUEIL / SERVICES OFFERTS

Entrée libre, du mardi au dimanche : 12h - 19h (fermé le lundi et les jours fériés. Parc fermé en cas de tempête).

- Accès handicapés.
- Des parcours pédagogiques sont proposés aux enfants et à leurs parents visitant les expositions.
- Vente de catalogues d'expositions, cartes postales, affiches, livres sur l'histoire d'Antony.
- la Maison des Arts réserve un espace à l'Atelier-musée du pays d'Antony.

Maison des Arts

Parc Bourdeau - 20 rue Velpeau
01 40 96 31 50

Accès : RER B station Antony
(sortie rue Velpeau)



ATELIERS CHÂTEAU SARRAN



De multiples activités de création et d'expression en direction notamment des enfants et adolescents.

Programme détaillé annuel, inscriptions en juin.

Pendant les congés, le Château Sarran propose des stages collégiens en partenariat avec le 11 Espace Jeunes et des stages enfants.

- **Au Château Sarran** : découverte instrumentale, éveil musical, dessin-peinture, poterie-modelage, guitare, flûte, basse, violon, saxophone, clarinette, piano, cours d'anglais, arts décoratifs.
- **À l'Espace Lionel-Terray** 164 bis, avenue du Président-Kennedy : Théâtre, comédie musicale.
- **À l'espace Velpeau** 24, avenue Jeanne-d'Arc : Jardin musical, découverte instrumentale, éveil musical, dessin-peinture, arts plastiques, éveil au théâtre, guitare, violon, saxo.

Les ateliers Château Sarran

12, rue Prosper-Legouté
01 40 96 64 40



LUDOTHÈQUE

Un espace de 650 m², répartis sur les deux étages supérieurs du bâtiment du cinéma Le Sélect, est dédié au prêt de jeux et de jouets, et au jeu sur place. Le premier étage est réservé aux enfants jusqu'à 10 ans, et l'étage supérieur accueille les 11 ans et plus ainsi que les adultes.

- **Jeux d'éveil et jeux d'identification** : cuisine miniature, playmobils, maison de poupées, puzzles, déguisements, jeux de stratégie...

- **Jeux géants** de stratégie en bois, d'adresse (Carrom indien), babyfoot.

- **Espace jeux vidéo** avec accès Wifi et des Ipad sur lesquels sont téléchargés une dizaine de jeux.

Borne digitale dans chaque espace pour découvrir tous les jouets et jeux disponibles. Catalogue en ligne sur www.ville-antony.fr.

Horaires : Mardi de 16h à 18h30, mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h30, vendredi de 16h à 18h30.

Vacances scolaires : Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30.

Noël : ouverture 1^{ère} semaine

Été : ouverture les trois 1^{ères} semaines de juillet

Ludothèque

14, av. de la Division-Leclerc
01 40 96 64 24



CINÉMA LE SÉLECT

Cinéma Art & Essai, label Jeune Public

Avec une salle dédiée – la **salle Tex-Avery** multicolore et ses rehausseurs moelleux –, un espace atelier et un coin enfant, Le Sélect renforce son orientation **Jeune Public**. Il participe aux dispositifs nationaux d'**éducation au cinéma et à l'image** et propose des séances scolaires pour tous les niveaux de classes.

Des concours de dessins, des séances déguisées et des animations exceptionnelles sont aussi proposés aux jeunes spectateurs des écoles, des centres de loisirs, et aux individuels.

DES CLASSIQUES DU CINÉMA OU DES FILMS D'ACTUALITÉ

Chaque semaine, un ou deux films jeune public sont programmés, certains en sortie nationale.

Tarif spécial à 4€ (3 € pour les groupes) pour les moins de 14 ans (+1 € si 3D). Des logos « Ciné Enfants » ou « Ciné Jeunes » indiquant dans le programme les films s'adressant tout particulièrement au jeune public.

Ponctuellement, le Sélect organise des séances de ciné-goûter.

DES SÉANCES SCOLAIRES

Proposées aux enseignants en priorité le matin et parfois l'après-midi. Dans le cadre des dispositifs nationaux « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » (en partenariat avec l'Éducation nationale et le CNC), mais aussi sur les films programmés chaque semaine.

La **responsable jeune public** accueille les classes et, dans la mesure du possible, présente le film et propose une discussion après la projection.

PRATIQUE

- **Programme mensuel** : au cinéma, dans les établissements publics d'Antony et sur le site du cinéma www.leselect.ville-antony.fr.
- **Fiches sur les films soutenus par l'AFCAE** (Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai) ou documents réalisés par les distributeurs à disposition au cinéma.
- **Achat des places** : sur place ou sur le site Internet, avec possibilité d'acheter ses places à l'avance.
- **Accessibilité** aux personnes à mobilité réduite. Certaines séances sous-titrées pour malentendants, séances en audio description pour les malvoyants.

Cinéma Le Sélect

10, avenue de la Division-Leclerc
01 40 96 64 64 (administration)

01 40 96 68 88 (programme sur répondeur)
cinema.leselect@ville-antony.fr
www.leselect.ville-antony.fr

Application disponible sur Android et I-phone
[Facebook.com/leselect.antony](https://www.facebook.com/leselect.antony)

CONSERVATOIRE DARIUS-MILHAUD

Etablissement de Vallée Sud-Grand Paris agréé par le ministère de la Culture, il accueille chaque année près de 1250 élèves encadrés par une équipe pédagogique de 77 professeurs diplômés.

MISSIONS

- Permettre à tous les publics l'apprentissage d'une discipline artistique (musique, danse, théâtre).
- Effectuer la jonction entre la dimension de formation et celle de la pratique en amateur.
- Participer à la vie culturelle locale.
- Donner l'accès éventuel aux conservatoires à rayonnement départemental ou national.

DES DÉPARTEMENTS SPÉCIFIQUES

Ils comportent chacun trois cycles d'études :

- **Éveil et initiation musicale (à partir de 4 ans)**
- **Formation musicale**
- **Chorale d'enfants**
- **Orchestres**
- **Classes de danse**
- **Art dramatique**
- **Ensembles**
- **Projets et rencontres artistiques**

Demande de bourse : voir p.51

Conservatoire intercommunal

Darius-Milhaud

140, avenue de la Division-Leclerc

Tél. : 01 41 87 81 00



THÉÂTRE FIRMIN-GÉMIER / LA PISCINE

Établissement de Vallée Sud-Grand Paris, le Théâtre La Piscine propose une centaine de spectacles par an. Beaucoup peuvent intéresser les enfants et les adolescents.

- **Théâtre, cirque, marionnettes, danse** au Théâtre La Piscine à Châtenay-Malabry, à l'Espace Cirque d'Antony et dans divers lieux d'Antony.
 - **Des rencontres avec les artistes sur plusieurs spectacles de la saison.**
 - **Des ateliers et stages de cirque en famille.**
 - **Des projets d'action culturelle** sont construits chaque année avec les écoles.
- Contacts :** Amélie, Nathalie, Soizic
01 41 87 20 87

PRATIQUE

- **Prix des places :** 7 € jusqu'à 10 ans, 12 € pour les 10-25 ans, 12 € pour les adultes sur les spectacle à voir en famille, 16 € pour les familles nombreuses, 22 € tarif plein. De 5 à 16 € dans le cadre d'un abonnement.
- Contacts :** 01 41 87 20 87 - accueil@tfg-lp.com
www.theatrefirminagemier-lapiscine.fr
- **Garderie gratuite** certains dimanches (sur réservation) pour les enfants de plus de 3 ans au Théâtre La Piscine ou à l'Espace Cirque d'Antony.

JUMELAGES

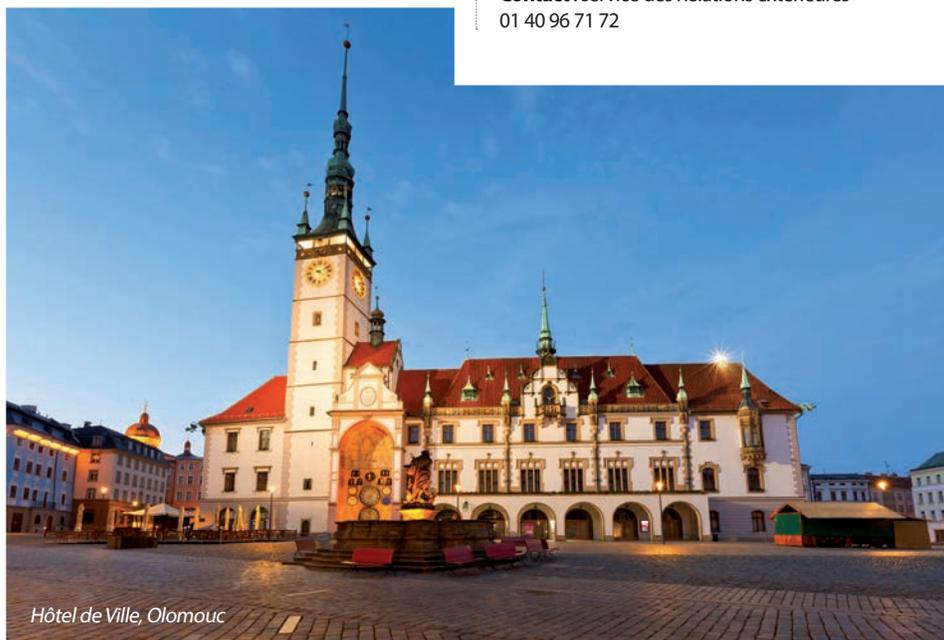
Antony est jumelée avec **9 villes du monde** :

- **Collegno** (Italie)
- **Lewisham** (Royaume-Uni)
- **Reinickendorf** (Allemagne)
- **Sdérot** (Israël)
- **Lexington** (USA)
- **Olomouc** (République Tchèque)
- **Eleftheroupolis** (Grèce)
- **Hamman-Lif** (Tunisie).
- **Davitashen** (République d'Arménie)

Les relations avec ces villes sont entretenues au cours de voyages, d'échanges scolaires et artistiques ou de rencontres sportives. La Foire aux Fromages et aux Vins et le Conseil des Jeunes Citoyens sont également partenaires des jumelages. De courts séjours peuvent être proposés avec un hébergement dans les familles, qui favorise la proximité et les liens d'amitié. La Municipalité souhaite encourager la découverte de cultures étrangères par les jumelages, qui trouvent une traduction concrète dans l'expérience personnelle des Antoniens. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour contribuer à promouvoir ces échanges.

Coordination : Commission extra-municipale du Jumelage d'Antony, présidée par Fabien Hubert, conseiller municipal délégué au commerce, à l'artisanat et aux jumelages.

Contact : service des Relations extérieures
01 40 96 71 72



Hôtel de Ville, Olomouc

Santé enfants • Aides sociales Ville • Services sociaux

SANTÉ ENFANTS

■ ACTIONS MUNICIPALES À L'ÉCOLE

Avec différents partenaires, la Ville d'Antony intervient en milieu scolaire (écoles publiques) :

- **Sensibilisation des CP et CE2 aux soins bucco-dentaires** avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CP) et avec des dentistes d'Antony (CE2).
- **Formation des CM2 aux premiers secours** avec une société spécialiste en sauvetage et secourisme : initiation et utilisation du défibrillateur automatique extérieur (DAE).

Service Prévention et Cohésion sociale Santé-Ville

1, rue Maurice-Utrillo
01 40 96 68 55 / 68 50

VACCINATIONS

Vos enfants peuvent être vaccinés par un médecin libéral, généraliste ou pédiatre.

- **Centres de PMI** : enfants de moins de 6 ans (voir page 34)
- **Centre de santé de la Croix-Rouge** : à partir de 6 ans

Le service communal d'Hygiène et de Santé (1, rue Maurice-Utrillo 01 40 96 68 51) délivre des attestations et carnets de vaccination, sur présentation du carnet de santé ou de certificats médicaux. Pour obtenir un carnet de santé en cas de perte ou d'enfants nés à l'étranger, s'adresser directement à son centre de PMI. Carnet International de vaccination : auprès de certaines pharmacies, librairies et aux aéroports.

■ SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE

Dans chaque établissement (école primaire, collège, lycée), un suivi médico-scolaire est assuré par une équipe : infirmière, secrétaire, en relation avec le médecin scolaire. Vous pouvez les rencontrer par l'intermédiaire du directeur de l'établissement.

■ CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

2, allée du Nil
place des Baconnets

- **Prise de RV** : 01 40 32 34 05
- **Administration** : 01 46 74 13 90

Accueil des patients de tous âges en médecine générale, oto-rhino-laryngologie, gynécologie, dermatologie, soins dentaires, orthodontie, pédodontie, psychiatrie. Carte vitale indispensable (pratique du tiers payant) et attestation CMU pour les bénéficiaires.



Vaccination : êtes-vous à jour ?

2016 calendrier simplifié des vaccinations

Âge approprié	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG	■											
Diphérie-Tétanos-Poliomyélite	■	■	■	■			■	■		■	■	■
Coqueluche		■	■	■			■	■		■		
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)		■	■	■								
Hépatite B		■	■	■								
Pneumocoque		■	■	■								
Méningocoque C					■							
Rougeole-Oreillons-Rubéole					■	■						
Papillomavirus humain (HPV)								■				
Grippe												■
Zona												■

Une question ? Un conseil ?

Parlez-en à votre médecin, votre sage-femme ou votre pharmacien.



INPES
Institut National
de Prévention et
d'éducation pour
la Santé

■ CONSULTATION MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

Dépend de l'établissement public de santé Erasme
80, rue Pierre-Vermeir.

Sur RV au 01 56 45 18 10

Les consultants (médecins et psychologues) reçoivent sur rendez-vous les parents préoccupés des difficultés de leurs enfants : langage, sommeil, alimentation, comportement, problèmes scolaires... Soins gratuits.

Consultation en psychothérapie, aide psychologique, rééducation orthophonique ou psychomotrice, groupes thérapeutiques.

■ CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

Les Pyrénées

5, parvis de la Bièvre
(180, rue Adolphe-Pajaud)
Immeuble Saturne (rez-de-jardin).

Sur RV au 01 46 68 55 73 (fermé aux congés scolaires)

Votre enfant peut être pris en charge s'il éprouve des difficultés sur le plan du langage, de l'alimentation, de l'école, du comportement, etc.

Consultation de psychothérapeutes, psychologues, orthophonistes, psycho-motricienne, sous la direction d'un pédopsychiatre.

Les consultations et traitements sont pris en charge à 100% directement par les organismes de Sécurité sociale (fournir une carte de SS valide, et une attestation d'affiliation à la SS).



AIDES SOCIALES COMMUNALES

Le CCAS d'Antony, avec son pôle social, met en œuvre une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS accueille les personnes en difficulté et instruit les dossiers d'aide légale (détaillée dans le guide d'Antony et sur www.ville-antony.fr).

Il instruit également les dossiers d'aide facultative proposée particulièrement à Antony, notamment les bourses communales et du conservatoire ainsi que la carte famille.

■ CARTE FAMILLE

Grâce à la « carte famille », le CCAS rembourse aux familles 305 €/an pendant deux ans, à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant ou plus, afin de faciliter leur accès aux garderies et loisirs municipaux.

Conditions :

- avoir un 3^e enfant ou plus (justificatif : livret de famille).
- résider à Antony (justificatif de domicile au 1^{er} janvier de l'année en cours)
- la demande pour la 1^{re} année devra être déposée en une seule fois avant le 1^{er} anniversaire de l'enfant et le renouvellement avant ses deux ans.
- le CCAS rembourse globalement la famille sur présentation des reçus (prestations déjà acquittées) et d'un RIB, lorsque la somme de 305 € est atteinte.
- prestations remboursables : Ateliers Bourdeau et château Sarran, études sportives municipales, piscine Lionel-Terray, médiathèques Anne-Fontaine et Arthur-Rimbaud, Cinéma Le Sélect, Théâtre Firmin-Gémier / La Piscine, haltes-jeux municipales, garderies scolaires, cantines scolaires et du CML, garde d'enfant, séjours, classes de découverte et centres de loisirs.

Contact : CCAS

01 40 96 73 38



■ BOURSE COMMUNALE

Le CCAS attribue une bourse communale aux familles disposant de revenus en dessous d'un certain plafond et dont un ou plusieurs enfants sont scolarisés au collège ou au lycée, afin d'aider au **paiement des frais de cantine**.

Un formulaire est à la disposition des intéressés, du 5 septembre au 31 octobre 2016 au CCAS. Une subvention est attribuée pour l'année scolaire en fonction du niveau de ressources total, de la composition du foyer, et à la condition expresse qu'une éventuelle bourse nationale, ou le fonds social de l'établissement, ne couvre pas la totalité des frais de cantine.

Contact : CCAS
01 40 96 73 38

■ BOURSES DU CONSERVATOIRE

Le CCAS attribue aux familles disposant de revenus en dessous d'un certain plafond, selon la composition familiale, une bourse pour le règlement de la cotisation des enfants antoniens fréquentant un conservatoire de Vallée Sud - Grand Paris.

Formulaire disponible du lundi 5 septembre au vendredi 31 octobre 2016 au CCAS ou auprès du Conservatoire Darius-Milhaud.

Contact : CCAS
01 40 96 71 86

HANDICAPS

Un référent handicap au CCAS reçoit sur rendez-vous, entre autre pour toutes les démarches liées à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
01 40 96 73 42

SERVICES SOCIAUX

■ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE SEINE (CAF 92)

0 810 25 92 10 - www.92.caf.fr

Adresse postale :
92847 Rueil-Malmaison cedex

• Prestations familiales

3, avenue Jean-Baptiste-Clément
92290 Châtenay-Malabry
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 16h sur RV
au 0 810 259 210 ou sur www.caf.fr

• Permanence de l'action sociale

01 46 74 15 00
Assurée par des travailleurs sociaux sur rendez-vous.

■ SÉCURITÉ SOCIALE CPAM 92

Adresse postale : Service Social Unité 2 Antony 92026 Nanterre Cedex

• **L'assistante sociale vous reçoit sur rendez-vous** au 01 41 13 49 28

en cas de maladie, invalidité, accident de travail, décès, veuvage, maternité.

■ AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (*)

2/4, rue de Bone - 01 55 59 44 00

■ ESPACE DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS SOCIALES (*)

83, rue Prosper-Legouté
01 56 45 14 40

Le service social est organisé par la Direction de la vie sociale du département des Hauts-de-Seine. Des travailleurs sociaux y travaillent en collaboration avec les associations, services publics ou privés...

Ils reçoivent sur rendez-vous. À l'écoute de vos difficultés, ils recherchent avec vous les possibilités de les résoudre.

(*) *service du Conseil départemental*

Une assistante sociale de l'Éducation nationale peut être consultée dans les collèges et lycées d'Antony sur RV.



UNE ASSOCIATION DE MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale peut intervenir à tout moment lors d'une situation conflictuelle ou d'une rupture des relations entre parents, parents et enfants majeurs, grand-parents et parents... L'objectif est de restaurer des liens familiaux.

En général, il s'agit d'une démarche volontaire mais elle peut également être ordonnée, avec l'accord des parties, par le juge aux Affaires Familiales (loi du 8 février 1995).

Permanence à Antony : association Dinamic, au Point d'accès au droit, 1 place Auguste-Mounié, le mardi uniquement sur RV, au 01 46 01 99 19.
www.mediationfamiliale.info
dinamic.mediation@gmail.com

Démarches et services • Espace Citoyens • Tarifications 2016 / 2017

DÉMARCHES ET SERVICES

Sur le site internet de la Ville, vous trouverez des informations pratiques concernant les démarches administratives à effectuer. Pour plus de lisibilité, elles sont classées par thématiques et beaucoup sont réalisables en ligne ! Rendez-vous sur www.ville-antony.fr/demarches.

Vous ne disposez pas d'internet ? Contactez le standard de la mairie au 01 40 96 71 00.

ESPACE CITOYENS

Depuis le 11 juillet 2016, l'Espace famille, dédié aux démarches et paiements en ligne, a été remplacé par un nouveau service : plus moderne, plus intuitif et facile à utiliser, l'**Espace Citoyens** propose en outre de nouvelles fonctionnalités.

Grâce à ce nouveau portail Internet, vous pouvez :

- **Effectuer vos démarches familiales** (inscriptions et réservations aux centres municipaux de loisirs, paiement des prestations périscolaires...),
- **Réaliser des démarches personnelles sécurisées** (demande d'actes d'état civil, inscription sur les listes électorales...), sans avoir à vous déplacer ni à téléphoner à la mairie.

VILLE D'ANTONY espace citoyens

MON ESPACE PERSO

Identifiant :
Mot de passe :
J'ai oublié mon mot de passe. **Connexion**

BIENVENUE SUR L'ESPACE CITOYENS !

Ce portail est un espace unique, simple d'utilisation, accessible et sécurisé pour effectuer l'ensemble des démarches administratives réalisables en ligne.

Sans vous déplacer ni téléphoner à la mairie, transmettez-nous vos demandes grâce aux nombreux formulaires disponibles :

- Demande d'actes d'état civil ;
- Inscription sur les listes électorales ;
- etc.

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec le meins.

Créer mon espace

SUIVEZ-NOUS !

DÉMARCHES

Ouvrir clé famille

Vous avez un ou plusieurs enfant(s) et souhaitez accéder aux services de paiement en ligne et d'inscription / réservation aux centres municipaux de loisirs ? Vous devez intégrer une « clé famille » à votre compte citoyen.

ACTUALITÉS

Adhésion au prélèvement automatique

Outre le paiement en ligne sur l'Espace Citoyens, vous avez la possibilité d'adhérer au prélèvement automatique. Le règlement des factures transmises par le régime central sera alors effectué automatiquement.

Lire la suite

VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS

TOUTES LES DÉMARCHES

■ **CRÉEZ VOTRE COMPTE PERSONNEL EN QUELQUES CLICS !**

Pour utiliser ce nouveau portail, connectez-vous au site Internet de la Ville : www.ville-antony.fr (rubrique « ma mairie », « démarches »), et laissez-vous guider :

- **Créer votre « compte citoyen »**, en entrant une adresse mail, un mot de passe puis en complétant les informations demandées.
- **Saisir votre « clé famille »**, code individuel transmis à tous les parents d'enfants qui fréquentent les services municipaux, dans un courrier nominatif début juillet, avec un dépliant d'information.
- **Cette clé vous permet d'accéder à toutes les démarches concernant votre / vos enfant(s)**, notamment les inscriptions et réservations aux centres de loisirs, et les paiements en ligne de vos factures. De nouveaux services en ligne seront proposés sur cet espace très prochainement.

**VOUS DEMENAGEZ ?
DITES-LE SUR L'ESPACE CITOYENS !**

Plus besoin d'écrire à la mairie, encore moins de passer par les différents services dont vous êtes utilisateurs pour des prestations familiales. **Tout se passe maintenant sur l'Espace Citoyens !**

Vous effectuez le changement d'adresse une fois pour toutes sur votre compte citoyen, par l'intermédiaire du bouton « *Modifier ses coordonnées* ». Vous devrez alors transmettre un justificatif de votre nouveau domicile.

Attention ! Les modifications concernent uniquement les informations liées à la famille. Elles ne peuvent être prises en compte pour les **inscriptions électorales** et pour les **pièces d'identité**.

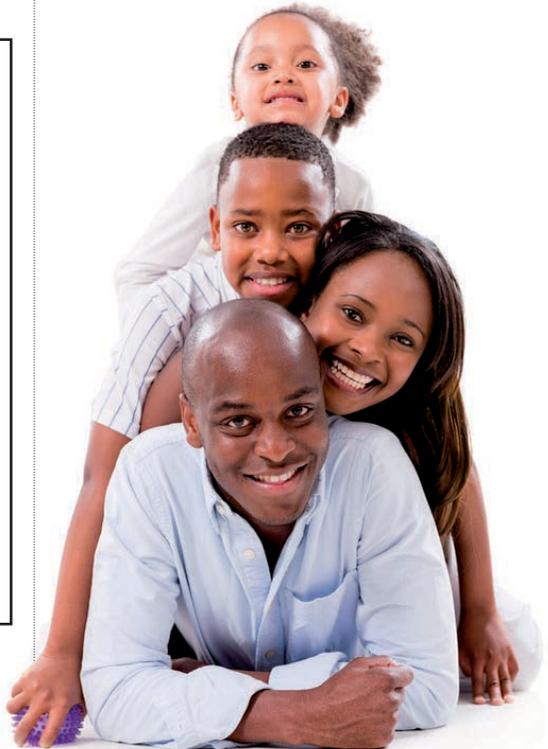
Rappel : si votre enfant déjeune à la cantine, vous devez également signaler votre changement d'adresse à la société de restauration, à l'adresse suivante : Elior restauration, 191 bis rue des Rabats 92160 Antony.

■ **BESOIN D'AIDE ?**

- Un tutoriel vidéo est à votre disposition sur l'Espace Citoyens (rubrique « Aide »).
- Vous pouvez contacter la Direction de la Communication : 01 40 96 73 04 / webmaster@ville-antony.fr.

■ **LES « PLUS » DE L'ESPACE CITOYENS**

- Votre « compte citoyen » vous donne également accès à un **espace de stockage sécurisé** pour conserver vos pièces justificatives et les communiquer à la mairie en cas de besoin.
- Le portail est **optimisé pour les mobiles**, c'est-à-dire qu'il s'adapte automatiquement à tous types d'écran - ordinateur, tablette, smartphone - pour vous permettre d'accéder à votre compte à tout moment.





TARIFICATIONS 2016/2017

Les tarifs des prestations extra et périscolaires s'applique selon un dispositif garantissant davantage d'équité. Chaque famille paie proportionnellement à ses revenus et en fonction du nombre de ses enfants, dans les limites d'un plancher et d'un plafond.

Attention, le calcul des revenus est appliqué en année civile, et non en année scolaire.

Quel que soit le niveau des revenus, la participation familiale reste inférieure au prix de revient des prestations. La Ville continue ainsi à prendre à sa charge l'essentiel du coût des services publics.

Les activités concernées :

- la restauration scolaire (*)
- les garderies
- les études
- les classes d'environnement (de découverte)
- les centres municipaux de loisirs
- les animations jeunesse
- les séjours de vacances
- l'école municipale des sports

(*) facturation par la société Elior Restauration

■ MODE DE CALCUL

Ce mode de tarification prend en compte 3 éléments :

1. Les revenus des familles : Le prix payé sera directement proportionnel à leurs revenus.

2. Le taux d'effort : C'est un pourcentage appliqué aux revenus des familles. Pour chaque activité, il est déterminé en fonction de la composition familiale : il diminue en fonction du nombre d'enfants à charge.

3. Des tarifs encadrés : Les tarifs des activités ont un prix plancher et un prix plafond.

Le plafond reste nettement inférieur au coût du service pour la Ville.

• Quels revenus sont pris en compte ?

Les salaires, auxquels s'ajoutent les primes, les pensions alimentaires reçues, des indemnités diverses, les allocations familiales, les revenus de capitaux mobiliers et les revenus fonciers, ou tout autre revenu avant abattement.

• Quel prix allez-vous payer ?

Il suffit de multiplier le revenu mensuel calculé par la Régie centrale pour votre foyer (et notifié fin janvier). Ainsi, **chaque famille paie un tarif qui lui est propre et qui évolue en fonction de ses revenus.**

■ QUAND ÉTABLIR VOTRE DOSSIER ET OÙ ?

• **Immédiatement** auprès de la Régie Centrale pour une arrivée en cours d'année.

• **Chaque année entre le 1^{er}/10 et le 5/12** pour le renouvellement annuel : documents à adresser à la Régie Centrale, afin de calculer les tarifs valables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année suivante. Un justificatif de dépôt vous sera remis.

Régie Centrale (RDC de l'Hôtel de ville)

Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 60086 - 92161 ANTONY cedex
regie_centrale@ville-antony.fr
01 40 96 73 32 / 71 36 / 73 27

■ PIÈCES À FOURNIR DANS TOUS LES CAS

Si le dossier n'est pas complet, le prix plafond sera appliqué, et aucune rétroactivité ne sera appliquée. Documents à fournir en photocopie, ou en fichier image à l'adresse : regie_centrale@ville-antony.fr.

- **Fiche annuelle de situation familiale** dûment remplie et signée (disponible à la Régie Centrale ou sur www.ville-antony.fr).
- **Avis d'imposition ou de non imposition** : 2016 (Revenus 2015) recto verso.
- **Justificatif des Allocations familiales** : Attestation de la CAF de moins de 3 mois (disponible sur www.caf92.fr) ou auprès de votre centre.
- **Justificatif de domicile** :
Locataire : Quittance de loyer (pas de quittance manuelle) de moins de 3 mois, indiquant l'APL perçue le cas échéant, ou taxe habitation, ou facture EDF/GDF.
Propriétaire : taxe d'habitation, ou taxe foncière, ou titre de propriété (nouveaux habitants) ou facture EDF/GDF.
- **Autorisation de prélèvement automatique et relevé d'identité bancaire (RIB)** si vous souhaitez ce mode de paiement (autorisation disponible sur www.ville-antony.fr).

■ PIÈCES PARTICULIÈRES À FOURNIR

- **Naissance d'un enfant en 2015 ou 2016** : Acte de naissance ou livret de famille. La modification du nombre d'enfants à charge est validée au 1^{er} du mois suivant la déclaration.
- **Personnes hébergées** : Une attestation d'hébergement avec un justificatif de domicile à l'adresse de l'hébergeant ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Situations particulières : Les familles monoparentales ou élevant un mineur handicapé** sont également prises en considération, avec l'application d'un taux d'effort réduit (sur la base des indications de l'avis d'imposition ou de non imposition du foyer et de la carte d'invalidité).

■ RÉVISIONS EN COURS D'ANNÉE DANS LES CAS SUIVANTS

- **Divorce, séparation, décès** : Jugement de divorce, de séparation ou toute autre pièce justificative d'une procédure en cours. Acte de décès ou livret de famille.
- **Congé parental à temps complet** : Une attestation de l'employeur avec les dates de début et de fin du congé, et attestation de paiement CAF à jour.
- **Longue maladie** : Dernier relevé d'indemnisation de Sécurité Sociale.
- **Chômage** : La notification de paiement de moins de 3 mois de Pôle Emploi (calcul provisoire des ressources pour six mois).
- **Parents étudiants** : Carte d'étudiant et justificatif de bourses.
- **Autre changement de situation** : Vous devez en informer la Régie Centrale qui actualisera votre dossier en fonction du cas. La modification apparaîtra sur votre facture le 1^{er} du mois suivant votre déclaration.

Toute fausse déclaration ou dossier incomplet entraînera la tarification la plus élevée.



TARIFICATIONS 2016/2017
Applicables au 1^{er} septembre 2016

Seuils de revenus mensuels en dessous desquels le tarif minimum s'applique :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
	1 098 €	1 392 €	1 696 €	1 951 €	2 207 €

Taux d'effort (Inchange)				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

Restauration scolaire et périscolaire

Cantine maternelle	Tarif journalier	0,70 €	6,20 €	0,1310%	0,1007%	0,0817%	0,0694%	0,0604%
Cantine élémentaire	Tarif journalier	0,85 €	6,44 €	0,1449%	0,1114%	0,0903%	0,0768%	0,0668%

Garderies scolaires maternelles et élémentaires (Matin et Soir)

Garderies Maternelle matin	Tarif journalier	0,50 €	2,53 €	0,0552%	0,0424%	0,0344%	0,0292%	0,0254%
Garderies Maternelle soir	Tarif journalier	0,70 €	4,46 €	0,0971%	0,0747%	0,0605%	0,0515%	0,0448%
Garderies Élémentaire matin	Tarif journalier	0,50 €	2,53 €	0,0552%	0,0424%	0,0344%	0,0292%	0,0254%
Garderies Élémentaire soir	Tarif journalier	0,50 €	2,53 €	0,0552%	0,0424%	0,0344%	0,0292%	0,0254%

Etudes dirigées et individualisées

Etudes dirigées et individualisées	Tarif journalier	0,60 €	4,05 €	0,0883%	0,0679%	0,0550%	0,0468%	0,0407%
------------------------------------	------------------	--------	--------	---------	---------	---------	---------	---------

Classes d'Environnement (de découverte) sur le temps scolaire

Classes d'Environnement (11 à 15 jours)	Tarif journalier	4,50 €	23,68 €	0,5068%	0,3895%	0,3157%	0,2683%	0,2333%
---	------------------	--------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Centres de loisirs maternel, élémentaire (hors restauration)

Mini Séjours	Tarif journalier	6,00 €	33,84 €	0,6500%	0,5130%	0,4200%	0,3650%	0,3250%
Vacances scolaires	Tarif journalier	2,00 €	11,28 €	0,2934%	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0957%
Mercredis journée complète	Tarif journalier	2,00 €	11,28 €	0,2934%	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0957%
Mercredis après-midi	Tarif journalier	1,33 €	7,52 €	0,1956%	0,1509%	0,0981%	0,0731%	0,0638%
Non-inscription et non-réservation (centres maternels et élémentaires / mercredis et jours de vacances)	Forfait journalier	10,00 €		Sans objet				
Remise à Niveau	Tarif unitaire	3,94 €		Sans objet				
Repas à thème	Tarif unitaire	5,08 €		Sans objet				

Animations Jeunesse - Ateliers Jeunes

Ateliers à l'année	Forfait annuel	25,00 €	112,79 €	3,1564%	2,4354%	1,9782%	1,6871%	1,4710%
Mercredis et vacances scolaires	Tarif journalier	2,00 €	11,28 €	0,2934%	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0957%
Stages vacances pour les titulaires de la carte du "11" (Antoniens)	Tarif horaire	5,00 €		Sans objet				
Stages vacances pour les non-titulaires de la carte du "11" (Antoniens)	Tarif horaire	7,00 €		Sans objet				
Stages vacances pour les non-titulaires de la carte du "11" et non-antoniens	Tarif horaire	8,40 €		Sans objet				

Séjours

Séjours courts Été (14 jours)	14 jours	124,00 €	730,00 €	15,0797%	11,5856%	9,3894%	7,9794%	6,9384%
Séjours longs Été (21 jours)	21 jours	150,00 €	842,00 €	18,6128%	14,3001%	11,5893%	9,8490%	8,5641%
Séjours sportifs et collège à l'étranger	Tarif séjour	179,00 €	1 012,00 €	21,7681%	16,7245%	13,5540%	11,5188%	10,0159%
Séjours à l'étranger	Tarif séjour	200,00 €	1 126,00 €	26,1689%	20,1056%	16,2942%	13,8475%	12,0408%
Séjours Toussaint (8 jours)	Tarif séjour	46,00 €	278,00 €	5,4141%	4,1610%	3,3727%	2,8669%	2,4934%
Séjours Toussaint (12 jours)	Tarif séjour	66,00 €	391,00 €	8,1140%	6,2340%	5,0522%	4,2935%	3,7334%
Séjours Hiver multi-activités	Tarif séjour	66,00 €	391,00 €	8,1140%	6,2340%	5,0522%	4,2935%	3,7334%

Seuils de revenus mensuels en dessous desquels le tarif minimum s'applique :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
	1 098 €	1 392 €	1 696 €	1 951 €	2 207 €

Taux d'effort (Inchangé)					
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +	
8,1140%	6,2340%	5,0822%	4,2935%	3,7334%	
9,7654%	7,5027%	6,0804%	5,1674%	4,4933%	
11,8298%	9,0890%	7,3659%	6,2599%	5,4432%	
13,4959%	10,3688%	8,4032%	7,1414%	6,2097%	
14,9644%	11,4971%	9,3176%	7,9185%	6,8853%	
18,6128%	14,3001%	11,5893%	9,8490%	8,5641%	
26,1689%	20,1056%	16,2942%	13,8475%	12,0408%	
15,0797%	11,5856%	9,3894%	7,9794%	6,9384%	
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tarif minimum	Tarif maximum
66,00 €	391,00 €
80,00 €	447,00 €
97,00 €	559,00 €
111,00 €	645,00 €
123,00 €	701,00 €
153,00 €	899,00 €
200,00 €	1 126,00 €
124,00 €	730,00 €
1 300,00 €	1 300,00 €
	32,00 €
	16,00 €
	38,00 €
	100,00 €

Séjours (suite)

Séjours Printemps en centres municipaux (8 jours)	Tarif séjour
Séjours Printemps hors centres municipaux (8 jours)	Tarif séjour
Séjours Printemps multi-activités et ski	Tarif séjour
Séjours Hiver Samoëns	Tarif séjour
Séjours Hiver (hors centres municipaux)	Tarif séjour
Séjours Printemps à l'étranger	Tarif séjour
Séjours d'été à l'étranger (En Europe)	Tarif séjour
Séjours d'été en Espagne	Tarif séjour
Séjours Printemps (hors Europe)	Tarif séjour
Frais de dossier Été	Forfait par inscription
Frais de dossier Toussaint, Hiver, Printemps	Forfait par inscription
Annulation dossier d'inscription	Forfait par inscription
Annulation dossier d'inscription après dépôt du dossier pour séjours à l'étranger	Forfait par inscription

Ecole Municipale des Sports

Inscriptions annuelles des études sportives (Temps périscolaire) - Hors stages	Forfait annuel	30,00 €	136,00 €	3,5844%	2,7656%	2,2464%	1,9159%	1,6705%
Inscriptions annuelles des activités sportives (temps extra-scolaire) - Hors stages	Forfait annuel	30,00 €	120,00 €	3,1564%	2,4354%	1,9782%	1,6871%	1,4710%
Stages multi-sports Antoniens 1/2 journée	Tarif journalier	11,70 €		Sans objet				
Stages multi-sports pour non-Antoniens 1/2 journée	Tarif journalier	14,90 €		Sans objet				
Stages multi-sports pour Antoniens	Tarif journalier	22,10 €		Sans objet				
Stages multi-sports pour non-Antoniens	Tarif journalier	27,80 €		Sans objet				